

2023

2024



Rapport Annuel

**Agence régionale de mise en valeur des
forêts privées mauriciennes**

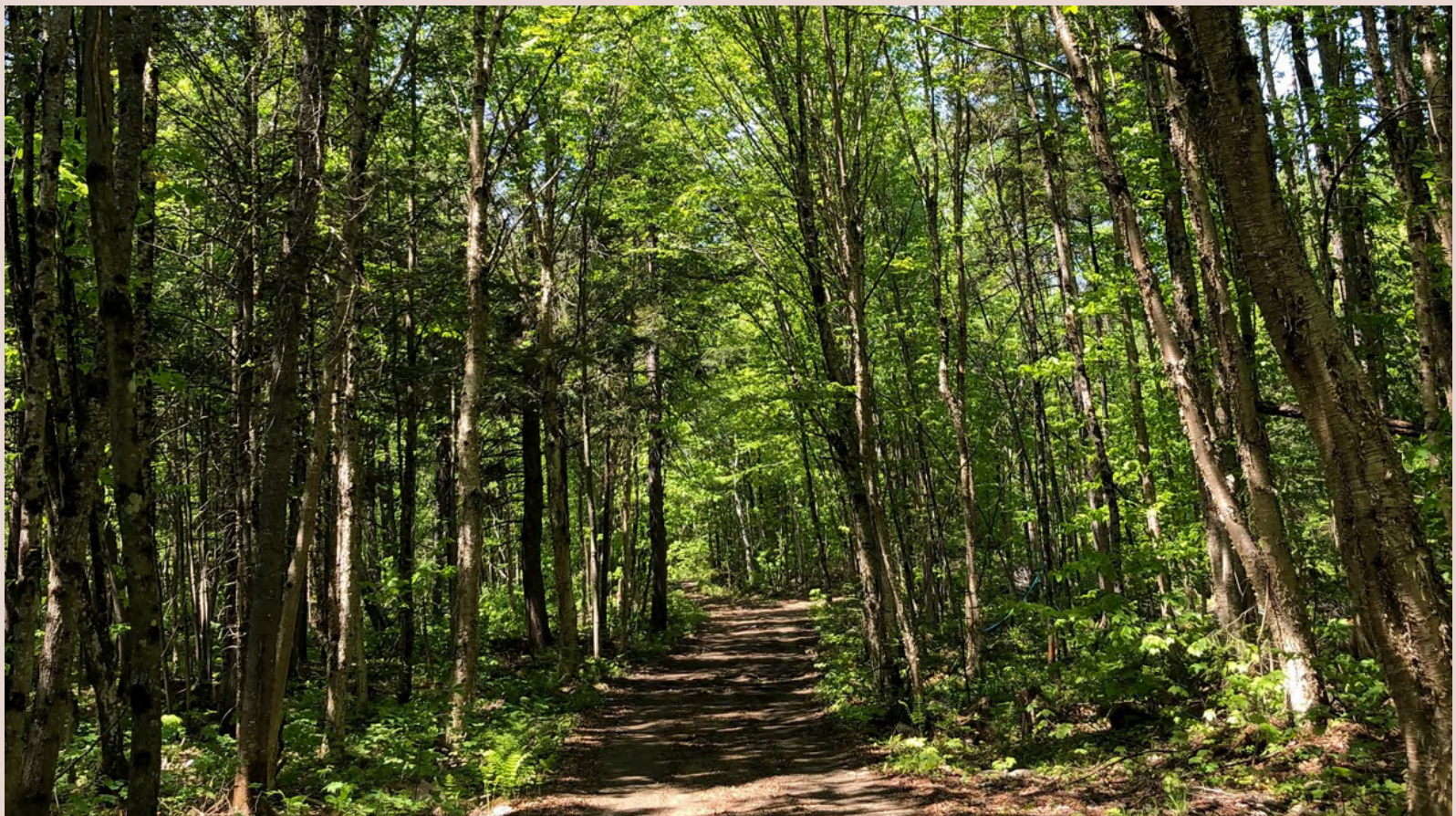


Table des matières

LE MOT DU PRÉSIDENT.....	3
L'AGENCE	
SON INSTITUTION ET SON TERRITOIRE	5
SES MANDATS.....	6
SES MEMBRES RÉGULIERS	6
SES ADMINISTRATEURS	7
SON PERSONNEL	8
SES BUREAUX	8
LE RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023-2024	
LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DES PARTENAIRES.....	9
LES AUTRES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES	13
LA CONTRIBUTION DES PARTENAIRES EN SERVICES.....	14
LES ACTIVITÉS RÉALISÉES	15
LES PROGRAMMES	17
LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE DES TRAVAUX.....	24
LA PERFORMANCE DES AGENTS LIVREURS	26
LE TRANSFERT DE CONNAISSANCES	26
LE BUREAU D'ENREGISTREMENT.....	27
LES AUTRES ACTIVITÉS.....	28
LES PLANS D'ACTION.....	29
LE PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR (PPMV).....	29
LES PERSPECTIVES 2024-2025.....	31
LES ANNEXES	
LISTE DES ACRONYMES.....	33
LISTE DES AGENTS DE LIVRAISON ACCRÉDITÉS EN 2023-2024	34
PERFORMANCE DES AGENTS DE LIVRAISON	35
BILAN DES PLANS D'ACTION ANNUELS	36
PPMV 2017 - SUIVI DES ACTIONS ET CIBLES RETENUES.....	37
LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX FINANCÉS PAR LE PAMVFP - RÉGULIER EN 2023-2024	38
LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX FINANCÉS PAR LA SUBVENTION 2021 EN 2023-2024.....	39
LISTE DÉTAILLÉE DE TOUS LES TRAVAUX FINANCÉS EN 2023-2024	40
LE RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR 2023-2024.....	41



LE MOT DU PRÉSIDENT

Bonjour à tous,

Bienvenue à cette 27^e assemblée générale de l'Agence.

Avant de revenir sur les événements de la dernière année, je veux souligner cette annonce du dernier budget provincial : Un montant de 147 M\$ supplémentaire pour la forêt privée étalé sur les 5 prochaines années. Le Ministère a déjà laissé savoir que ce sera 27 M\$ de plus pour 2024-2025. Voyons maintenant comment la Ministre va répartir cette enveloppe puisque nous avons constaté cette année que les critères de répartition des budgets entre les agences ont changé. La part de la Mauricie a diminué en deçà du 4,4 % qui lui est attribué historiquement pour le programme régulier.

Le gouvernement démontre un plus grand intérêt pour les bois de forêt privée. Nous pouvons imaginer que les feux de l'été 2023 et leur impact sur la possibilité forestière en forêt publique expliquent en grande partie ces budgets supplémentaires qui ont été annoncés. Les Tables de réflexion sur l'avenir de la forêt menées par la Ministre cet hiver avaient entre autres pour objectif de repenser les façons de faire dans un contexte de changements climatiques. Des changements climatiques qui se manifestent de plus en plus par des événements extrêmes auxquels sont confrontées les forêts: des pluies diluviennes, de la sécheresse et des feux ainsi que des grands vents. J'ai participé à la démarche de consultation à Trois-Rivières où il a surtout été question de forêt publique et des préoccupations des industriels. J'espère que nos interventions auront eu de l'écoute et que dans cette « vision d'avenir », la forêt privée pourra trouver sa place de manière avantageuse !

Il y a du potentiel en forêt privée. On le répète, les forêts privées bénéficient de sites riches et productifs. Des boisés accessibles qui produisent de la matière ligneuse à proximité des usines de transformation.

Depuis plus de 50 ans, les propriétaires forestiers ont accès à des programmes pour aménager leur boisé. Malgré les budgets disponibles et une douzaine de conseillers forestiers accrédités pour les desservir, le recrutement demeure un défi. Les propriétaires ne se laissent pas facilement convaincre de réaliser des coupes. Différents facteurs peuvent influencer leur décision dont les principaux sont: les contraintes réglementaires et fiscales, la mécanisation et les prix offerts pour leur bois. L'acceptabilité sociale est un autre facteur qu'il faut considérer. On ne peut nier le fait qu'il existe une perception « négative » de la récolte de bois. Le portrait des propriétaires a changé et il faut prendre en compte que la plupart d'entre eux ont un lot avant tout pour le loisir, la détente et la récréation.

Est-ce que les tempêtes de vent qui causent des chablis, la maladie corticale du hêtre de plus en plus présente dans les peuplements feuillus, la tordeuse des bourgeons de l'épinette qui est aux portes de la région devront être considérés comme des « opportunités » pour sensibiliser les propriétaires à l'importance d'aménager leur lot

boisé pour les garder en santé ? Quand leurs arbres sont malades ou renversés, les propriétaires ont tendance à chercher de l'aide. Les conseillers forestiers seront prêts à répondre à cette demande !

Quelques mots sur le Plan de mise en œuvre 2023-2025 adopté en décembre dernier par les partenaires nationaux. On constate que d'une quasi totale « régionalisation » du programme d'aide en 1996 avec la création des agences, le Ministère nous ramène petit à petit vers une uniformisation provinciale du programme. D'abord, une grille de taux et des balises techniques provinciales en 2016 et maintenant, avec ce Plan, les procédures administratives sont visées dans le but d'améliorer la gestion des agences et d'assurer de l'équité entre les producteurs. Il est clair que l'Agence n'aura plus beaucoup de latitude pour adapter le programme à la forêt régionale. Au bout du compte, la forêt y gagnera-t-elle quelque chose ?

En terminant, je tiens à remercier les administrateurs pour leur implication dans les travaux de l'Agence ainsi que son personnel qui assure le bon fonctionnement de notre organisation tout au long de l'année.

Je vous souhaite une bonne fin de journée !

Michel Bourassa, Président



La loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF)

Article 133 Une ou plusieurs municipalités peuvent s'associer à des organismes « regroupant des producteurs forestiers » et à des titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois en vue de demander au Ministre la création sur leurs territoires d'une agence régionale de mise en valeur des forêts privées.

Dans le territoire d'une municipalité régionale de comté, l'initiative de fonder l'association appartient à cette dernière ; néanmoins, toute municipalité locale dont le territoire est compris dans celui d'une municipalité régionale de comté partie à l'association peut adhérer à celle-ci

Article 135 Le Ministre peut, après avoir vérifié la conformité du règlement intérieur avec l'article 141 et en avoir approuvé le contenu, faire droit à la demande et instituer l'agence. Il en donne avis à la *Gazette officielle du Québec*. Les membres de l'association fondatrice, ainsi que les membres du conseil d'administration proposés pour l'agence dans la demande, y compris son président, deviennent, sans autre formalité ni ratification, ceux de l'agence. De même, le règlement intérieur proposé pour l'agence dans la demande devient le règlement intérieur de l'agence.

Article 136 L'Agence est une personne morale sans but lucratif.

L'Agence

Son institution et son territoire

L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes (AMFM) est instituée le 30 septembre 1996. En Mauricie, les forêts privées couvrent plus de 770 000 hectares dans les limites territoriales des municipalités régionales de comté (MRC) des Chenaux, de Maskinongé et de Mékinac, des villes de Shawinigan et Trois-Rivières ainsi que de l'Agglomération de La Tuque.

Agglomération de La Tuque

Municipalités : La Bostonnais, Lac-Édouard et La Tuque (Secteurs: La Croche, La Tuque, Parent) et T.N.O. : Coucoucache, Langelier, Obedjiwan et Wemotaci

MRC des Chenaux

Municipalités : Batiscan, Champlain, Notre-Dame-du-Mont-Carmel, Saint-Luc-de-Vincennes, Saint-Maurice, Saint-Narcisse, Saint-Prosper, Saint-Stanislas, Sainte-Geneviève-de-Batiscan et Sainte-Anne-de-la-Pérade

MRC Maskinongé

Municipalités : Charrette, Louiseville, Maskinongé, Saint-Alexis-des-Monts, Saint-Barnabé, Saint-Boniface, Saint-Édouard-de-Maskinongé, Saint-Élie-de-Caxton, Saint-Étienne-des-Grès, Saint-Justin, Saint-Léon-le-Grand, Saint-Mathieu-du-Parc, Saint-Paulin, Saint-Sévère, Sainte-Angèle-de-Prémont, Sainte-Ursule et Yamachiche

MRC Mékinac

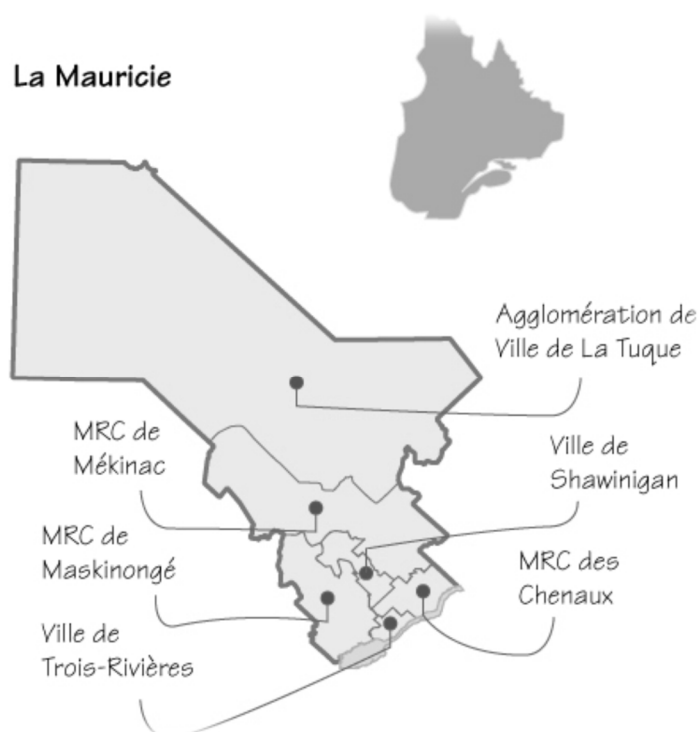
Municipalités : Notre-Dame-de-Montauban, Grandes-Piles, Hérouxville, Lac-aux-Sables, Saint-Adelphe, Saint-Roch-de-Mékinac, Saint-Séverin, Sainte-Thècle, Saint-Tite, Trois-Rives et T.N.O. : Lac-Boulé, Lac-Masketsi, Lac-Normand et Rivière-de-la-Savane

Ville de Shawinigan

Secteurs : Grand-Mère, Lac-à-la-Tortue, Saint-Georges, Saint-Gérard-des-Laurentides, Saint-Jean-des-Piles, Shawinigan, Shawinigan-Sud et T.N.O. : Lac-des-Cinq et Lac-Wapizagonke

Ville de Trois-Rivières

Secteurs : Cap-de-la-Madeleine, Pointe-du-Lac, Saint-Louis-de-France, Sainte-Marthe-du-Cap, Trois-Rivières et Trois-Rivières-Ouest



Ses mandats

Selon l'article 5 de son règlement intérieur, l'AMFM a pour mandat, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur de la forêt privée de son territoire, en particulier par :

- l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'un plan de protection et de mise en valeur (PPMV);
- le soutien financier et technique à la protection ou à la mise en valeur.

Et notamment par :

- la distribution de mandats à différents organismes;
- la mise en place de mesures incitatives;
- la diffusion d'informations auprès des propriétaires forestiers et du public;
- la réception de dons, legs, subventions et autres contributions compatibles avec ses mandats;
- la constitution et l'administration de fonds;
- l'adoption de mesures de suivi et de contrôle relatives à ses activités;
- l'exercice de toute autre fonction compatible avec ses mandats.

Dans la réalisation de ses mandats, l'Agence favorise la concertation entre les personnes ou organismes concernés par ses activités.

Ses membres réguliers

L'Agence se compose de 3 catégories de membres réguliers.

Monde municipal, les 6 territoires :

- ↳ Agglomération de La Tuque
- ↳ MRC Maskinongé
- ↳ MRC Mékinac
- ↳ MRC des Chenaux
- ↳ Ville de Shawinigan
- ↳ Ville de Trois-Rivières

Organismes reconnus de producteurs forestiers dont les territoires reconnus couvrent une partie de la Mauricie :

- 2 organismes de gestion en commun :
 - ↳ Groupement forestier Champlain
 - ↳ Groupement forestier Portneuf
- 2 syndicats de producteurs de bois :
 - ↳ Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie (SPBM)
 - ↳ Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec (SPFRQ)

Titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois :

- Toute entreprise qui paye la cotisation annuelle est un membre régulier.



Ses administrateurs

Le conseil d'administration se compose de huit (8) sièges à occuper par un nombre égal d'administrateurs représentant quatre (4) groupes de partenaires :

- Monde municipal;
- Organismes reconnus de producteurs forestiers :
 - ↳ Organismes de gestion en commun (OGC);
 - ↳ Syndicats de producteurs de bois (SPB);
- Titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois;
- Ministre des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF).



En 2023-2024, les membres du conseil d'administration sont, selon le groupe de partenaires :

Monde municipal (MRC et Villes) :

- ↳ M. Michel Bourassa, MRC Maskinongé (depuis le 5 septembre 2018)
- ↳ M. Yvon Bourassa, MRC Mékinac (du 9 février au 14 septembre 2023)
- ↳ M. Marcel Picard, MRC Mékinac (depuis le 11 décembre 2023)

Organismes reconnus de producteurs forestiers :

Organismes de gestion en commun (OGC) :

- ↳ M. Gilbert Nolet, GF de Champlain (depuis le 6 octobre 2015)

Syndicats de producteurs de bois (SPB) :

- ↳ M. Ghislain Leblond, SPB de la Mauricie (depuis le 14 juin 2007)

Titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois :

- ↳ M. Jonathan Lambert, Les Industries John Lewis Ltée (depuis le 18 février 2014)
- ↳ M. Jonathan Perron (du 20 juin 2018 au 14 juin 2023)
- ↳ Sarah Lacasse-Bédard (depuis le 14 septembre 2023) Produits forestiers Résolu Inc.

Ministre des Ressources naturelles et des Forêts :

- ↳ M. Jean-Marc Blais (depuis le 4 octobre 2017)
- ↳ M. Yves Gauvreau (depuis le 13 janvier 2017)

Les officiers au sein du conseil exécutif :

- Président : M. Michel Bourassa
- Vice-président : M. Ghislain Leblond
- Trésorier : M. Yves Gauvreau
- Directeur : M. Jonathan Lambert

Son personnel

L'équipe de l'AMFM en 2023-2024 se compose de trois (3) personnes.

Mme Josée Bussières, ingénieure forestière, occupe la fonction de directrice générale. Mises à part les fonctions professionnelles et administratives de gestion, elle assure la représentation de l'Agence auprès des organismes régionaux.

M. Mario Blais, technicien forestier, est affecté à la vérification opérationnelle des travaux et au traitement des dossiers de reconnaissance des producteurs forestiers pour le Bureau d'enregistrement de la Mauricie. Il est également responsable du traitement des données géomatiques.

Les tâches liées à la comptabilité sont assurées par Mme Sylvie Deschesnes qui occupe le poste d'adjointe-administrative à temps partiel.



Ses bureaux

L'Agence occupe les locaux 210-220 du 500 avenue Broadway à Shawinigan en co-location avec l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice (AFVSM). L'immeuble appartient à la société de location immobilière Olymbec.

Le partage de l'adjointe-administrative et des équipements de communication entre ces deux organismes à but non lucratif favorise les économies dans leurs frais de fonctionnement.

Un bail d'une durée de cinq ans est signé avec Olymbec jusqu'au 31 décembre 2024.

LE RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023-2024

La contribution financière des partenaires

Le financement pour la réalisation d'activités de mise en valeur provient de trois sources: le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF), les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois qui s'approvisionnent sur le territoire de l'Agence ainsi que les propriétaires forestiers qui, lors de la réalisation de traitements sylvicoles sur leur boisé, assument une partie des coûts qui est non couverte par le programme de mise en valeur.

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF)

En 2023-2024, est la deuxième année de l'entente triennale se terminant au 31 mars 2025. La contribution annuelle dans le cadre du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP) - volet Régulier est de 1 265 400 \$. En cours d'année financière, le MRNF ajoute deux enveloppes supplémentaires (80 000 \$ + 135 000 \$), soit 145 020 \$ sur une enveloppe provinciale supplémentaire de 8,2 M\$ (5 M\$ + 3,2 M\$) pour un total de 1 480 400 \$ octroyés à l'Agence.

Contribution reçue selon l'année et le programme							Prévisions
Programme	2018-2019	2019-2020	2021-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
PAMVFP ¹	1 265 400 \$	1 265 400 \$	1 265 400 \$	1 265 400 \$	1 410 420 \$	1 480 400 \$	1 265 400 \$
SUBV-2018 ²	315 650 \$	620 718 \$	750 188 \$	704 919 \$	317 525 \$		
SUBV-2021 ³				571 438 \$	837 253 \$	555 427 \$	509 852 \$
2GA-2021 ⁴				2 956 \$	1 618 \$	- \$	2 581 \$
Total	1 581 050 \$	1 886 118 \$	2 015 588 \$	2 544 713 \$	2 566 816 \$	2 035 827 \$	1 777 833 \$

¹ Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP).

² Programme Subvention 2018 (SUBV-2018). Programme sur 5 ans: 2018-2023.

³ Programme Subvention 2021 (SUBV-2021). Programme sur 4 ans: 2021-2025.

⁴ Programme 2 milliards d'arbres - volet démarrage hâtif 2021 (2GA-2021). Programme sur 5 ans: 2021-2026.

La « Mesure spéciale - Subvention 2021 » représente une enveloppe supplémentaire de 2,4 M\$ qui en est à sa troisième année de quatre (4) ans : de 2021 à 2025. La Subvention 2021 vise entre autres à supporter la Stratégie nationale de production de bois.

Le programme Deux milliards d'arbres—Volet Démarrage 2021 se termine en 2025-2026. Il finance, en 2021, le boisement en friche de 2 projets et leur entretien jusqu'en 2026.

Subvention 2021 - Suivi sur 4 ans			Deux milliards d'arbres - Volet Démarrage hâtif 2021 (2GA-2021) Suivi sur 5 ans		
Année	Portion	Montant	Année	Travaux	Montant
2021-2022	23%	571 438 \$	2021-2022	Boisement	2 956 \$
2022-2023	34%	837 253 \$	2022-2023	Entretien	1 618 \$
2023-2024	22%	555 427 \$	2023-2024	Entretien	- \$
2024-2025*	21%	509 852 \$	2024-2026*	Entretien	2 581 \$
Total investissements		2 473 970 \$	Total investissements		7 155 \$
Revenus MRNF en 2021		2 400 000 \$	Revenus MRNF en 2021		7 155 \$
Revenus d'intérêts**		73 970 \$			
Total revenus		2 473 970 \$			

* prévisions ** estimé

* prévisions

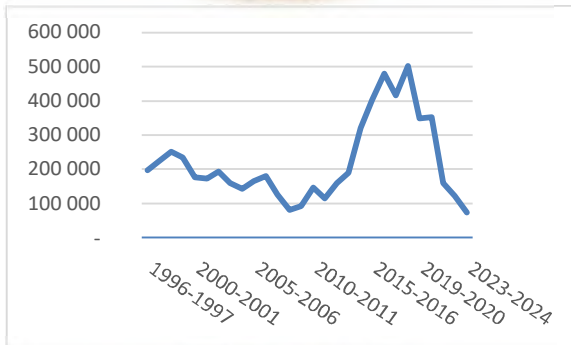
Les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois

En 2023, les volumes mis en marché par les syndicats et offices de producteurs forestiers (OSPB) régionaux représentent plus de 5,98 Mm³. Pour la Mauricie, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023, le volume livré aux usines par les 2 Syndicats est de 267 000 m³ (SPBM 253 040 m³ et SPFRQ 13 960 m³).

Territoire	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Agence Mauricie	515 500	333 523	410 962	348 100	416 600	156 100	267 000
Québec	6 170 700	6 422 193	6 436 760	6 159 200	6 690 700	5 974 700	5 979 400

Volumes de bois mis en marché en 2023 selon le territoire de Syndicat et l'essence					
Agence Mauricie	Sapin, épinettes, pin gris	Autres résineux	Feuillus mélangés	Peupliers	Total toutes essences
SPB Mauricie	201 535	12 141	18 029	21 335	253 040
SPFR Québec	9 965	1 559	471	1 965	13 960
TOTAL	211 500	13 700	18 500	23 300	267 000

Pour 2023-2024, la contribution des titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois est de 81 297 \$. Ces volumes déclarés ont été livrés aux usines au cours des 2 dernières années (avril 2022 à mars 2024). Vingt-neuf (29) entreprises versent une contribution à l'Agence.



Contribution industrielle en 2023-2024 selon l'année d'achat des bois					
Année financière	Volume déclaré (m ³)	Taux applicable (\$/m ³)	Contribution (\$)	Perçue en 2023-2024 (\$)	Nombre d'entreprises
1996-1997	198 291	1,45 \$	287 522 \$		36
1997-1998	225 450	1,45 \$	326 903 \$		32
1998-1999	251 174	1,45 \$	364 202 \$		34
1999-2000	235 531	1,45 \$	341 520 \$		43
2000-2001	177 302	1,45 \$	257 088 \$		45
2001-2002 ¹	6 644	1,45 \$	9 634 \$		40
	167 241	1,20 \$	200 689 \$		
2002-2003	193 973	1,20 \$	232 768 \$		40
2003-2004	159 927	1,20 \$	191 912 \$		38
2004-2005	142 638	1,20 \$	171 166 \$		39
2005-2006	166 066	1,20 \$	199 279 \$		32
2006-2007 ²	176 257	1,20 \$	211 508 \$		35
	4 178	1,35 \$	5 640 \$		
2007-2008	127 071	1,35 \$	171 546 \$		35
2008-2009	82 423	1,35 \$	111 271 \$		31
2009-2010	92 350	1,35 \$	124 673 \$		33
2010-2011	146 729	1,35 \$	198 084 \$		29
2011-2012 ³	56 071	1,35 \$	75 696 \$		30
	58 114	1,00 \$	58 114 \$		
2012-2013	160 883	1,00 \$	160 883 \$		25
2013-2014	190 079	1,00 \$	190 079 \$		30
2014-2015	321 170	1,00 \$	321 170 \$		33
2015-2016	403 008	1,00 \$	403 008 \$		42
2016-2017	478 815	1,00 \$	478 815 \$		39
2017-2018	416 902	1,00 \$	416 902 \$		44
2018-2019	501 175	1,00 \$	501 175 \$		47
2019-2020	347 717	1,00 \$	347 717 \$		40
2020-2021	352 071	1,00 \$	352 071 \$		41
2021-2022	160 871	1,00 \$	160 871 \$		38
2022-2023	123 246	1,00 \$	123 246 \$	6 330 \$	35
2023-2024	74 967	1,00 \$	74 967 \$	74 967 \$	26
Total	6 198 333			81 297 \$	29

¹Taux 1,20 \$/m³ au 16 mai 2001 ²Taux 1,35 \$/m³ au 22 mars 2007 ³Taux 1,00 \$/m³ au 26 octobre 2011

Liste des entreprises ayant contribué à l'Agence en 2023-2024

Provenance de la contribution industrielle 2023-2024	
Entreprise avec permis d'usine de plus de 2 000 m ³	Localisation
Adélarde Goyette & Fils Ltée	Capitale nationale
Biomasse du Lac Taureau	Lanaudière
Blanchette et Blanchette	Estrie
Bois LIB Inc.	Centre-du-Québec
Groupe Crête Inc.	Lanaudière
Les bois Poulin Inc.	Estrie
Les spécialistes du bardeau de cèdre Inc.	Mauricie
Les planchers Mercier Inc.	Centre-du-Québec
Placages Mégantic Inc.	Estrie
Produits Forestiers Arbec Inc.	Mauricie
Produits Forestiers Domtar Inc.	Estrie
Produits Forestiers Mauricie	Mauricie
René Bernard Inc.	Chaudière/Appalaches
Scierie Alexandre Lemay et Fils Inc.	Sainte-Marie (Beauce)
Scierie Clifton Inc.	Estrie
Scierie Dion & Fils Inc.	Capitale nationale
Scierie Préverco Inc.	Centre-du-Québec
Scierie PSE Inc.	Capitale nationale
Scierie Saintes-Thècle Inc.	Mauricie
Silicium Bécancour Inc.	Centre-du-Québec
Stella-Jones Inc.	Outaouais
Transfobec Mauricie	Mauricie
Welsh et Fils Inc.	Capitale nationale
Entreprises sans permis d'usine ayant déclaré des bois Contribution volontaire	Localisation
*Entente avec le SPB Mauricie	
2 entreprises de bois de chauffage	Lanaudière
3 entreprises de bois de chauffage	Mauricie
1 entreprise de bois de chauffage	Centre-du-Québec

Répartition selon le volume déclaré en 2023-2024

Catégorie de volume déclaré	Nombre d'usines ou entreprises	Volume moyen déclaré (m ³)
Moins de 100 m ³	8	40
100 à 499 m ³	7	253
500 à 999 m ³	4	689
1 000 à 4 999 m ³	6	2 873
5 000 à 9 999 m ³	1	8 675
10 000 à 19 999 m ³	2	13 863
20 000 à 30 000 m ³	1	22 814
Total	29	



Les propriétaires forestiers

Le Bureau de mise en marché des bois (BMMB) définit annuellement la valeur réelle des traitements admissibles à une aide financière (le 100 %).

Quant à lui, le Ministre détermine sa contribution au financement des travaux et publie la grille annuelle des taux qui s'appliquent au programme dans toutes les régions du Québec. Pour 2023-2024, les taux de participation du MRNF au financement des travaux sylvicoles admissibles à une aide financière sont de 95 % pour les travaux de dégagement (1^{er}, 2^e et 3^e), 90 % pour les travaux commerciaux et 80 % pour les autres travaux.

La contribution des propriétaires à la mise en valeur de leur boisé est une estimation « théorique ». Elle se définit par l'écart entre la valeur à 100 % des travaux réalisés (établie par le BMMB) et la valeur octroyée par la grille provinciale de taux (fixée par le Ministre).

En 2023-2024, pour tous les programmes, selon la programmation finale des travaux financés, la contribution « théorique » des propriétaires est de 362 132 \$ (10,4 %) pour une valeur des travaux calculée à 100 % de 3 498 245 \$.

Contribution des propriétaires selon la programmation de travaux 2023-2024					
Programme	Programmation de travaux facturés			Contribution "théorique" des propriétaires	
	Valeur calculée aux taux à 100 % du BMMB	Valeur calculée aux taux de la grille provinciale (MRNF)*		\$	%
Programme Régulier	2 874 728 \$	2 605 956 \$	268 772 \$	9,3%	
Mesure spéciale -Subvention 2021	623 517 \$	530 158 \$	93 360 \$	15,0%	
Total	3 498 245 \$	3 136 114 \$	362 132 \$	10,4%	

* Des réductions appliquées sur certains traitements expliquent l'écart avec le montant payé par l'Agence (3 133 175 \$).

Contribution du Ministre au financement des travaux	
Travaux de dégagement de plantation	95%
Travaux commerciaux	90%
Autres travaux	80%



Les autres contributions financières

L'Agence perçoit des sommes supplémentaires provenant d'autres sources :

- Revenus d'intérêts : 82 676 \$;
- Revenus d'intérêts Mesure Spéciale - Subvention 2021 : 16 514 \$;
- Cotisations annuelles - 11 membres réguliers paient une cotisation de 50 \$ pour 2023-2024 : 550 \$;
- Copies d'un dossier de producteur : 30 \$

Mandat des agences

- Coordination du comité SIGGA des agences / Projet Modernisation - SIGGA 2.0 : 3 333 \$;

Financement spécifique du MRNF :

- Refonte du Registre des producteurs forestiers / Améliorations : 451 \$;

Bureau d'enregistrement (BE) :

- Revenus d'enregistrement du BE de la Mauricie (droits prescrits) : 3 639 \$.



La contribution des partenaires en services

Les partenaires contribuent de diverses façons au fonctionnement de l'Agence. La participation aux rencontres du conseil d'administration est reconnue comme une contribution non financière et comptabilisée en *jetons de présence* alloués pour chaque réunion.

La valeur du jeton de présence est fixée à 300 \$ par personne par rencontre. Le conseil d'administration a tenu six (6) rencontres qui totalisent 40 participations. La contribution des partenaires représente 12 000 \$ en 2023-2024.

		Groupes de partenaires régionaux					
Nombre de participations aux assemblées par groupe de partenaires en 2023-2024							
Rencontre du conseil d'administration	Nombre	Monde municipal	Organismes reconnus de producteurs forestiers		Titulaires de permis d'usine de transformation du bois	Ministre (MRNF)	TOTAL
			OGC	SPB			
Conseil d'administration	6	8	6	5	11	10	40
Total des participations		8	6	5	11	10	40
Valeur monétaire de la contribution		2 400 \$	1 800 \$	1 500 \$	3 300 \$	3 000 \$	12 000 \$

Participation des administrateurs aux assemblées du conseil d'administration en 2023-2024			
Catégorie	Sous-catégorie	Représentant	Nombre de présences
Monde municipal		Michel Bourassa	5/6
		Yvon Bourassa	2/4
		Marcel Picard	1/2*
Organismes reconnus de producteurs forestiers	SPB	Ghislain Leblond	5/6
	OGC	Gilbert Nolet	6/6
Titulaires de permis d'usine de transformation du bois		Jonathan Lambert	5/6
		Jonathan Perron	3/3
		Sarah Lacasse-Bédard	3/3**
Ministre / MRNF		Jean-Marc Blais	6/6
		Yves Gauvreau	4/6

* M. Marcel Picard est entré en poste en décembre 2023

** Mme Sarah Lacasse-Bédard est entrée en poste en septembre 2023



Les activités réalisées

Le conseil d'administration

Du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024, le conseil d'administration tient six (6) rencontres régulières :

- le 13 avril 2023
- le 18 mai 2023
- le 14 juin 2023
- le 14 septembre 2023
- le 11 décembre 2023
- le 25 mars 2024.

Mise à part l'assemblée du 14 juin 2023, toutes les rencontres se sont tenues par visioconférence.

Dossiers traités

Permanence et administration générale

- Les prévisions, la révision et le suivi des budgets;
- Les conditions de travail des employés et le projet de politique salariale;
- Le suivi de la situation financière, l'acceptation des comptes de dépenses et le renouvellement des placements;
- La cotisation des membres et la désignation des officiers au conseil exécutif;
- Les montants perçus en contribution de l'industrie et les écarts entre les déclarations à l'Agence et la mise en marché régionale;
- Le « Fond contribution industrielle »: la contribution annuelle au fond et le décaissement au profit du programme;
- La signature de l'Avenant N°1 à la « Convention pour l'octroi d'une subvention—Subvention 2021 » permettant de devancer les budgets prévus pour 2024-2025 en 2023-2024;
- La signature des avenants à l'« Entente de délégation de gestion relativement au PAMVFP 2022-2023 à 2024-2025 » pour le financement:
 - du montant supplémentaire de 80 000 \$ provenant du 5 M\$ provincial (Avenant N°2);
 - du montant supplémentaire de 135 000 \$ provenant du 3,2 M\$ provincial (Avenant N°3);

- du mandat de support à l'amélioration du Registre des producteurs forestiers de 4 500 \$ (Avenant N°4);

- La modification des critères de répartition entre les agences pour les montants supplémentaires de 5 M\$ et 3,2 M\$;
- La préparation de l'Assemblée générale annuelle : adoption du rapport d'activités et des états financiers.

Livraison des programmes

- Le programme régulier et les Mesures spéciales - Subvention 2018 et Subvention 2021: programmations, budgets investis et plans d'action (cibles et résultats par indicateur);
- La reddition de compte du budget « compensation 3 M\$ » octroyé en 2022-2023;
- Le programme Deux milliards d'arbres - Volet démarrage hâtif 2021 pour le financement et l'entretien de deux plantations en friches;
- Le Cahier provincial de références techniques du MRNF, les modalités de livraison des programmes pour le territoire de la Mauricie et les taux de la grille provinciale;
- La programmation des travaux et les attentes des industriels (décision # 14 - Mai 2011);
- Les allocations budgétaires et les montants supplémentaires redistribués selon les demandes des agents livreurs;
- La vérification opérationnelle, le suivi des résultats et le bulletin de performance des agents livreurs;
- L'aide financière maximum par producteur et les budgets supplémentaires par producteur.

Transfert de connaissances et formation

- L'article de l'AMFM et la publicité du cahier spécial du Nouvelliste pour le Mois de l'arbre et des forêts (MAF);
- Le financement des formations organisées par

le SPBM pour les propriétaires de la Mauricie.

Dossiers régionaux

- La cotisation annuelle à l'AFVSM;
 - La commandite à l'assemblée générale annuelle du Groupement forestier de Champlain;
 - La disponibilité des données du 5^e programme d'inventaire écoforestier en Mauricie;
 - La situation de la tordeuse des bourgeons de l'épinette, la vulnérabilité des peuplements et la planification des arrosages pour 2025;
 - L'entente de partage de données avec le CDPNQ;
 - La fermeture au Centre-Ville de Shawinigan de la Caisse Desjardins et du guichet automatique;
 - Le financement des PAF bonifiés par la contribution d'un biologiste de CNC à leur élaboration;
 - L'appui au Plan nature 2030 et les projets de corridors de connectivité (Red Mills-Lac à la Tortue et Mauricie Sud-Ouest) chapeautés par Environnement Mauricie;
 - La prospection minière réalisée sur une propriété qui bénéficie du programme d'aide;
 - Les plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH) et la protection des investissements;
 - La Consultation nationale sur le territoire et les activités agricoles et les dossiers forestiers;
 - La participation de l'Agence à la Table de réflexion sur l'avenir de la forêt et le document préparé pour répondre aux questions soulevées par le MRNF.
- des informations et les données transmises par l'Agence à la Direction des inventaires forestiers rendues disponibles sur la carte interactive Forêt Ouverte;
 - Le Rapport final de l'enquête sur les taux réalisée pour le BMMB auprès des conseillers forestiers;
 - La sollicitation de répondants pour les agences, les conseillers forestiers et les propriétaires dans le cadre de l'évaluation du Programme de mise en valeur;
 - Le Plan de mise en œuvre 2023-2025 découlant de la révision ciblée du régime forestier « Améliorer l'environnement d'affaires des producteurs forestiers »;
 - Le projet de saisie numérique sur le terrain pour la vérification opérationnelle des travaux;
 - La consultation du MRNF sur le modèle d'affaire des groupements forestiers;
 - La demande des agences Estrie et Chaudière pour un nouveau Rendez-vous de la forêt privée et la Table de la forêt privée de la Gaspésie;
 - La réflexion de la DIF sur les orientations du 6^e programme d'inventaire écoforestier;
 - La fiscalité municipale et les municipalités ayant adopté un taux de taxation pour la catégorie d'immeubles forestiers.

Plan de protection et de mise en valeur (PPMV)

- L'offre de service de la PPFQ pour la réalisation du calcul de la possibilité forestière.

Dossiers provinciaux

- Les dossiers traités par la Table Agences / MRNF et la Table nationale sur la forêt privée;
- La modernisation du SIGGA - version 3.0;
- L'obligation pour les agences de produire au MRNF des états financiers vérifiés;
- La transmission au MRNF des données numériques sur une base volontaire, la confidentialité



Les programmes

En 2023-2024, l'Agence gère trois enveloppes budgétaires : le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP - régulier), la Mesure spéciale Subvention 2021 (SUBV-2021) ainsi que le programme Deux milliards d'arbres - Volet Démarrage hâtif 2021 (2GA-2021).

Chaque programme permet à un propriétaire de boisé dont les superficies à vocation forestière sont dûment enregistrées, de bénéficier d'une aide financière pour la réalisation de travaux d'aménagement forestier. Les travaux admissibles peuvent varier d'un programme à l'autre.

L'attribution des budgets aux agents livreurs se fait en début d'année financière. Chacun se voit octroyer un budget pour chaque programme. L'attribution se fait en fonction de sa performance de l'année antérieure et de sa moyenne des budgets alloués pour les trois dernières années. La mesure spéciale Subvention 2021 est un budget supplémentaire soumis à la décision # 19 du Rendez-vous de Mai 2011, soit une attribution de 75 % de l'enveloppe aux groupements forestiers accrédités sur le territoire, et ce, dans le cadre d'un droit de premier refus.

Une fois attribué, le budget d'un agent livreur se gère « globalement » (régulier + SUBV-2021 + 2GA-2021). En cours d'année, les agents livreurs sont invités à réviser leurs besoins et des budgets peuvent être octroyés pour réaliser des travaux supplémentaires permettant d'atteindre les cibles fixées à la programmation régionale.

Les investissements par agent de livraison

En 2023-2024, sur le territoire de l'Agence, douze (12) agents livreurs sont accrédités pour la livraison des programmes aux producteurs forestiers.

Des allocations de plus de 3,3 M\$ sont octroyées aux agents livreurs en début de saison. Les investissements réalisés au 31 mars 2024 sont de 3 133 175 \$ pour l'ensemble des programmes. Cinq (5) agents livreurs n'ont facturé aucun traitement entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024.

Programmes d'aide financière gérés par l'Agence
Investissements par agent de livraison en 2023-2024

Agent de livraison	Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)	Subvention 2021 (SUBV-2021)	Deux milliards d'arbres, volet Démarrage hâtif 2021 (2 GA-2021)	TOTAL
Conseillers forestiers de la région de Québec Inc.	14 707 \$			14 707 \$
Coopérative forestière du Bas-Saint-Maurice	162 628 \$	47 324 \$		209 953 \$
Entreprise Forêt-Logik Inc.				- \$
Groupement forestier de Champlain Inc.	1 156 871 \$	360 632 \$		1 517 503 \$
Groupement forestier de Portneuf Inc.				- \$
Jean-Luc Paquin ing.f.				- \$
GestiBoa Inc.				- \$
Ressources forestières biotiques	7 552 \$			7 552 \$
SGD Génie forestier et gestion de projets Inc.	372 002 \$			372 002 \$
Sylva Croissance Inc.	11 761 \$	1 340 \$		13 101 \$
Sylvafor Inc.				- \$
Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie	878 669 \$	119 689 \$		998 358 \$
Total	2 604 189 \$	528 986 \$	- \$	3 133 175 \$
Nombre de producteurs impliqués*	94	42		121

*Certains propriétaires ont reçu du financement des deux programmes

Les investissements par programme

En 2023-2024, l'Agence dispose de 3 enveloppes budgétaires, une par programme.

Les traitements de remise en production (préparation de terrain, mise en terre et entretien) représentent 83 % des investissements consentis dans le cadre des programmes.

Tous programmes confondus, ce sont des investissements de 3 133 175 \$ qui sont réalisés sur les propriétés de 121 producteurs forestiers.

TOUS programmes (régulier, SUBV-2021 et 2 GA-2021)

Investissements 2023-2024 par catégorie de travaux

Catégorie de travaux	Quantité** (ha)	Dollars investis selon type d'aide			Total	Part du budget
		Technique	Exécution	Global		
Préparation de terrain	533			488 674 \$	488 674 \$	16%
Reboisement (608 993 reboisés et transportés)	234			292 933 \$	292 933 \$	9%
Entretien de plantation	834			1 819 783 \$	1 819 783 \$	58%
Traitements non commerciaux	103			182 055 \$	182 055 \$	6%
Traitements commerciaux						
<i>Martelage*</i>						
	<i>Feuillus</i>	69	11 913 \$		349 729 \$	11%
	<i>Résineux</i>	65	12 677 \$			
Coupes commerciales	232			269 039 \$		
Aide technique à la mobilisation des bois	185	56 100 \$				
Total des investissements	2 120	80 690 \$	- \$	3 052 484 \$	3 133 175 \$	100%

* Les superficies martelées sont incluses dans les superficies de coupes commerciales

- Le Programme Régulier (PAMVFP– Régulier)

Les investissements du programme régulier totalisent 2 604 189 \$ en 2023-2024. Ces investissements impliquent 94 producteurs forestiers.

Programme Régulier

Investissements 2023-2024 par catégorie de travaux

Catégorie de travaux	Quantité** (ha)	Dollars investis selon type d'aide			Total	Part du budget
		Technique	Exécution	Global		
Préparation de terrain	460			408 215 \$	408 215 \$	16%
Reboisement (96 142 plts reboisés et transportés)	49			66 291 \$	66 291 \$	3%
Entretien de plantation	770			1 678 432 \$	1 678 432 \$	64%
Traitements non commerciaux	103			182 055 \$	182 055 \$	7%
Traitements commerciaux						
<i>Martelage*</i>						
	<i>Feuillus</i>	39	6 667 \$		269 196 \$	10%
	<i>Résineux</i>	54	10 590 \$			
Coupes commerciales	181			209 392 \$		
Aide technique à la mobilisation des bois	140	42 547 \$				
Total des investissements	1 703	59 804 \$	- \$	2 544 385 \$	2 604 189 \$	100%

* Les superficies martelées sont incluses dans les superficies de coupes commerciales

- La Mesure spéciale - Subvention 2021 (SUBV-2021)

L’enveloppe de 2,4 M\$ de la Subvention-2021 vise la période 2021-2025 (4 ans). Ce budget supplémentaire permet de financer des traitements de récolte, ainsi que leur remise en production (préparation de terrain, reboisement et entretien). L’entente prévoit qu’un maximum de 5 % de l’enveloppe annuelle peut financer l’administration et la vérification opérationnelle des travaux.

Pour cette troisième année, les investissements totalisent 555 428 \$: 528 986 \$ en travaux et 26 441 \$ en frais de gestion et vérification. Ces investissements impliquent 42 producteurs forestiers.

Mesure spéciale - Subvention 2021 (SUBV-2021)						
Investissements 2023-2024 par catégorie de travaux						
Catégorie de travaux	Quantité** (ha)	Dollars investis selon type d'aide			Total	Part du budget
		Technique	Exécution	Global		
Préparation de terrain	73			80 460 \$	80 460 \$	15%
Reboisement (80 275 plts reboisés et transportés)	185			226 642 \$	226 642 \$	43%
Entretien de plantation	65			141 351 \$	141 351 \$	27%
Traitements commerciaux						
<i>Martelage*</i>						
	<i>Feuillus</i>	31	5 246 \$		80 533 \$	15%
	<i>Résineux</i>	11	2 087 \$			
Coupes commerciales	50			59 647 \$		
Aide technique à la mobilisation des bois	45	13 553 \$				
Total des investissements en travaux	418	20 887 \$	- \$	508 099 \$	528 986 \$	100%
Frais de gestion et vérification opérationnelle					26 441 \$	5%
Total					555 427 \$	

* Les superficies martelées sont incluses dans les superficies de coupes commerciales

- Le Programme Deux milliards d’arbres, volet Démarrage hâtif 2021 (2 GA-2021)

En 2023-2024, ce programme est disponible pour financer l’entretien de deux plantations en friche réalisées en 2021. Aucune plantation dégagée en 2023-2024.



Les volumes récoltés dans le cadre des programmes

Le volume moyen généré par les traitements commerciaux financés par les programmes régulier et Subvention 2021 est de 101 m³/ha pour un volume total récolté de 42 053 m³ sur 417 hectares.

Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (Régulier et SUBV-2021)				
Volume récolté selon le traitement 2023-2024				
Traitements commerciaux	Quantité (ha)	Volume récolté		
		Total (m ³)	Moyen (m ³ /ha)	
Coupe progressive - Résineux	22	1 340	61	
1 ^{re} Éclaircie - Plantation - DHP 9 à 15 cm	13	665	52	
1 ^{re} Éclaircie - Plantation - DHP 15,1 à 19 cm	12	872	74	
Peuplements résineux				
1 ^{re} Éclaircie - Plantation - Pins blancs et rouges	4	1 053	270	
2 ^e Éclaircie - Plantation - Résineux	29	1 237	43	
2 ^e Éclaircie - Plantation - Pins blancs et rouges	1	100	92	
Sous-total Résineux	80	5 267	66	
Coupe progressive - Feuillus d'ombre	8	534	65	
Peuplements feuillus				
Coupe de jardinage - Feuillus d'ombre	55	2 507	45	
Éclaircie commerciale - Feuillus d'ombre	2	88	46	
Sous-total Feuillus	65	3 129	48	
Coupe de récupération				
Partielle	27	1 624	60	
Totale	59	7 188	121	
Aide technique à la mobilisation des bois	185	24 845	134	
Total	417	42 053	101	

La récolte a été mécanisée pour 91 % des superficies récoltées.

Méthode de récolte	2018-2019		2019-2020		2020-2021		2021-2022		2022-2023		2023-2024	
	Quantité (ha)	%	Quantité (ha)	%	Quantité (ha)	%	Quantité (ha)	%	Quantité (ha)	%	Quantité (ha)	%
Mécanisée	343	78%	451	84%	545	94%	364	78%	471	96%	379	91%
Manuelle / Conventionnelle	94	22%	89	16%	34	6%	101	22%	19	4%	38	9%
Total des superficies (ha)	437		539		579		465		490		417	

L'aide regroupée et l'aide individuelle

L'aide regroupée est disponible pour le financement des travaux réalisés sur des propriétés couvertes par une convention d'aménagement signée avec un des deux groupements forestiers accrédités par l'Agence. Les dix (10) autres conseillers forestiers offrent une aide individuelle à leurs clients.

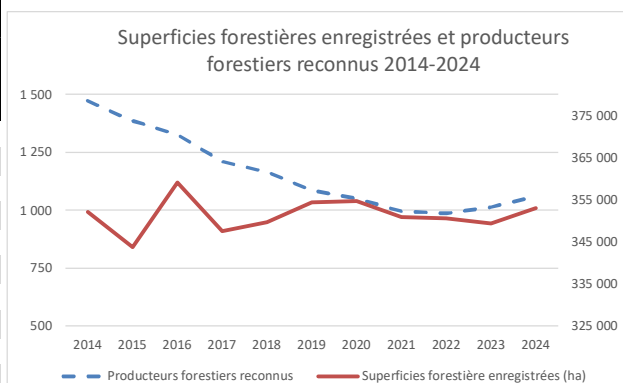
Tous programmes Agence Mauricie				
Répartition des investissements par type d'aide 2023-2024				
Catégorie de travaux	Aide individuelle		Aide regroupée	
	Montant	Quantité (ha)	Montant	Quantité (ha)
Préparation de terrain (ha)	351 275 \$	395	137 399 \$	137
Reboisement (ha)	152 934 \$	122	139 999 \$	112
Entretien de plantation (ha)	785 683 \$	360	1 034 099 \$	474
Traitements non commerciaux (ha)	165 366 \$	94	16 689 \$	9
Traitements commerciaux (ha)	160 414 \$	224	189 316 \$	193
Total des investissements	1 615 672 \$	1 195	1 517 503 \$	925
% des investissements	52%		48%	
% des superficies traitées	56%		44%	
Coût moyen par hectare traité	1 352 \$		1 640 \$	
Nombre de producteurs desservis	84		37	
Investissements moyen par producteur	19 234 \$		41 014 \$	

Les investissements par producteur forestier

Sur le territoire de l'Agence, à la fin de la saison 2023-2024, 1 060 propriétaires de boisés détiennent un certificat de producteur forestier: 1 048 petits et 12 grands propriétaires (>800 ha d'un seul tenant). Ensemble, ils détiennent 353 006 hectares à vocation forestière (4 720 lots dont 2 076 sous convention d'aménagement avec un groupement forestier).

Certificats de producteurs forestiers
Territoire de la Mauricie

au 1 ^{er} avril	Producteurs forestiers reconnus	Superficies forestière enregistrées (ha)
2014	1 472	352 000
2015	1 386	343 670
2016	1 327	359 069
2017	1 210	347 466
2018	1 165	349 669
2019	1 085	354 297
2020	1 050	354 661
2021	995	350 793
2022	986	350 489
2023	1 013	349 297
2024	1 060	353 006



En 2023-2024, 121 propriétaires ont accès aux programmes (Régulier / 94 et SUBV-2021 / 42). Un producteur forestier peut recevoir du financement de plus d'un programme et de plus d'un agent de livraison.

L'aide financière moyenne par producteur est de 25 894 \$. Les petits propriétaires (114) bénéficient d'une aide financière moyenne de 10 880 \$ alors que 7 grands producteurs forestiers reçoivent une aide financière moyenne de 270 409 \$.

Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAM/FP)

Répartition de l'aide financière selon la clientèle en 2023-2024

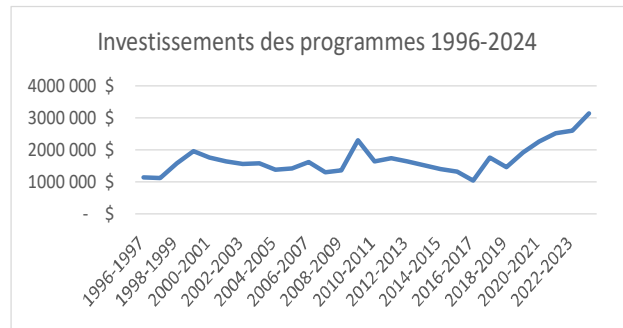
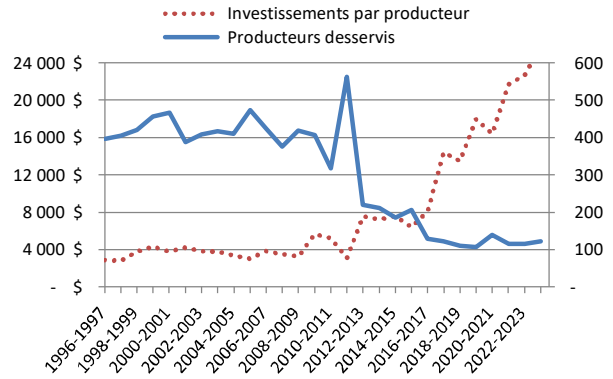
Clientèle	Producteurs desservis	%	Dollars investis	%	Investissements moyen par producteur
Petits producteurs forestiers	114	94%	1 240 313 \$	40%	10 880 \$
Grands producteurs forestiers (> 800 ha d'un seul tenant)	7	6%	1 892 862 \$	60%	270 409 \$
Total	121		3 133 175 \$		25 894 \$



Tous programmes Agence Mauricie

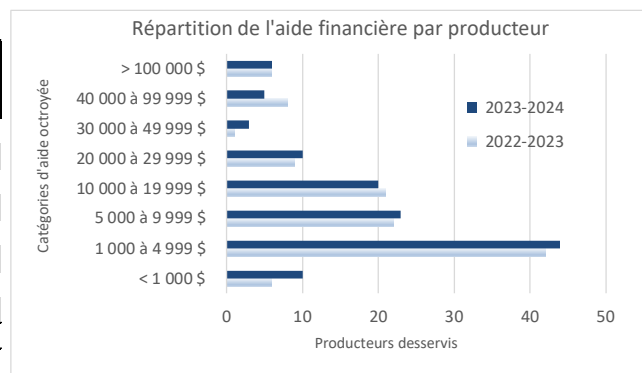
Aide financière par producteur forestier 1996-2024			
Année financière	Dollars investis	Producteurs desservis	Investissements moyens par producteur
1996-1997	1 143 102 \$	397	2 879 \$
1997-1998	1 123 544 \$	404	2 781 \$
1998-1999	1 579 178 \$	420	3 760 \$
1999-2000	1 965 006 \$	456	4 309 \$
2000-2001	1 764 857 \$	466	3 787 \$
2001-2002	1 630 300 \$	388	4 202 \$
2002-2003	1 558 804 \$	408	3 821 \$
2003-2004	1 580 187 \$	417	3 789 \$
2004-2005	1 377 738 \$	410	3 360 \$
2005-2006	1 421 559 \$	472	3 012 \$
2006-2007	1 621 449 \$	424	3 824 \$
2007-2008	1 305 732 \$	375	3 482 \$
2008-2009	1 356 560 \$	418	3 245 \$
2009-2010	2 293 387 \$	406	5 649 \$
2010-2011	1 651 747 \$	318	5 194 \$
2011-2012*	1 738 221 \$	562	3 093 \$
2012-2013	1 651 280 \$	219	7 540 \$
2013-2014	1 512 967 \$	210	7 205 \$
2014-2015	1 410 223 \$	186	7 582 \$
2015-2016	1 311 793 \$	206	6 368 \$
2016-2017	1 037 810 \$	128	8 108 \$
2017-2018	1 757 591 \$	122	14 406 \$
2018-2019	1 466 605 \$	109	13 455 \$
2019-2020	1 920 362 \$	107	17 947 \$
2020-2021	2 275 656 \$	139	16 372 \$
2021-2022	2 515 108 \$	116	21 682 \$
2022-2023	2 603 766 \$	115	22 641 \$
2023-2024	3 133 175 \$	121	25 894 \$
Total 1996-2024	47 707 708 \$		
Moyenne	1 703 847 \$	304	8 192 \$

* Dernière année de financement des PAF par le programme



Répartition de l'aide financière par catégorie en 2023-2024

Catégorie d'aide octroyée	Producteurs desservis	Investissements de la catégorie	Investissements moyens par producteur
< 1 000 \$	10	5 696 \$	570 \$
1 000 à 4 999 \$	44	121 475 \$	2 761 \$
5 000 à 9 999 \$	23	156 717 \$	6 814 \$
10 000 à 19 999 \$	20	264 817 \$	13 241 \$
20 000 à 29 999 \$	10	255 306 \$	25 531 \$
30 000 à 49 999 \$	3	115 775 \$	38 592 \$
40 000 à 99 999 \$	5	333 627 \$	66 725 \$
> 100 000 \$	6	1 879 761 \$	313 294 \$
Total	121	3 133 175 \$	



Les investissements 2023-2024 par territoire

Tous programmes

Investissements par territoire et clientèle desservie en 2023-2024

Territoire	Producteurs enregistrés	Producteurs desservis*	Portion des producteurs desservis	Dollars investis	Investissements moyens par producteur
Agglomération de La Tuque	57	8	14%	1 278 147 \$	159 768 \$
MRC des Chenaux	322	36	11%	355 914 \$	9 887 \$
MRC Maskinongé	286	15	5%	74 847 \$	4 990 \$
MRC Mékinac	293	51	17%	1 119 890 \$	21 959 \$
Ville de Shawinigan	82	8	10%	84 555 \$	10 569 \$
Ville de Trois-Rivières	79	10	13%	219 822 \$	21 982 \$
Total *	1 119	128		3 133 175 \$	
Territoire de l'AMFM	1 060	121	11%	3 133 175 \$	25 894 \$

* Certains producteurs ont des propriétés dans plus d'une MRC ou Ville

Tous programmes

Superficies (hectares) par catégories de travaux par territoire en 2023-2024

Catégorie de travaux	Territoire / Agglomération		MRC			Villes		Superficies traitées (ha)
	La Tuque	Les Chenaux	Maskinongé	Mékinac	Shawinigan	Trois-Rivières		
Préparation de terrain	335	54		109	13	21	533	
Reboisement	64	41	2	89	28	11	234	
Entretien de plantation	385	40	20	315	14	60	834	
Traitements non commerciaux	61	11	3	28			103	
Traitements commerciaux		198	23	165	5	26	417	
Total (ha)	845	344	48	706	60	118	2 120	
Investissements par territoire	1 278 147 \$	355 914 \$	74 847 \$	1 119 890 \$	84 555 \$	219 822 \$	3 133 175 \$	

Tous programmes

Investissements par catégories de travaux par territoire en 2023-2024

Catégorie de travaux	Territoire / Agglomération		MRC			Villes		Dollars Investis
	La Tuque	Les Chenaux	Maskinongé	Mékinac	Shawinigan	Trois-Rivières		
Préparation de terrain	245 422 \$	60 314 \$		131 667 \$	13 264 \$	38 008 \$	488 674 \$	
Reboisement	85 282 \$	51 143 \$	2 448 \$	107 783 \$	33 605 \$	12 672 \$	292 933 \$	
Entretien de plantation	839 794 \$	86 215 \$	44 274 \$	687 757 \$	30 621 \$	131 122 \$	1 819 783 \$	
Traitements non commerciaux	107 649 \$	20 572 \$	4 714 \$	49 120 \$			182 055 \$	
Traitements commerciaux		137 671 \$	23 410 \$	143 563 \$	7 065 \$	38 020 \$	349 729 \$	
Total	1 278 147 \$	355 914 \$	74 847 \$	1 119 890 \$	84 555 \$	219 822 \$	3 133 175 \$	
Producteurs desservis	8	36	15	51	8	10	121	

La vérification opérationnelle des travaux

La vérification opérationnelle (VO) consiste à évaluer les traitements sylvicoles selon des méthodes établies pour en assurer la conformité avec les références techniques et administratives décrites dans les documents de livraison des programmes. Cette vérification porte sur la validité des informations inscrites sur les formulaires de prescriptions et de rapports d'exécution, sur les données saisies ou intégrées au Système d'informations géoforestières et de gestion des agences (SIGGA) et sur la conformité sur le terrain de la qualité et de la quantité des travaux prescrits ou exécutés.

Les plans de sondage

En 2023, le plan de sondage débute au 1^{er} février et se termine le 31 décembre. Le plan de sondage a débuté en février 2023 parce qu'en 2022, la grille de taux de compensation pour la hausse des carburants a été rendue disponible par le MRNF en décembre 2022. Il a donc fallu ajouter le mois de janvier 2023 au plan de sondage 2022 pour capter des travaux exécutés en 2022, mais facturés en janvier 2023.

Cette année, les travaux vérifiés sont financés par le programme régulier, la Subvention 2018 qui s'est terminée au 31 mars 2023 et la Subvention 2021.

La vérification opérationnelle des travaux prescrits

403 projets font partie du plan de sondage des travaux prescrits. En prescription, il n'y a pas de distinction de programme puisqu'un traitement prescrit peut faire l'objet d'un rapport d'exécution dans un ou plusieurs programmes. 19 projets sont vérifiés avant traitement.

La vérification opérationnelle des travaux exécutés

335 rapports d'exécution composent le plan de sondage (Régulier—217, SUBV2018—4, SUBV2021—113 et 2GA2021—1).

La vérification se fait sur 50 (15 %) traitements (Régulier—23, SUBV-2018—1 et SUBV-2021—26).

Les résultats

Bilan de la vérification opérationnelle 2023-2024 (compilation des résultats par formulaire et par section)							
Formulaire	Projets vérifiés	Administratif formulaire	Technique formulaire	Technique terrain	Qualité	Quantité	Note de VO AMFM ¹
Prescription	19	99,3%	100,0%	100,0%			99,9%
Rapport d'exécution	50	100,0%	99,0%	100,0%	100,0%	100,0%	99,9%

¹ Moyennes des notes cumulatives obtenues pour la vérification des rapports (compilation des résultats pour chaque section du formulaire).

La conformité des travaux prescrits

En prescriptions, tous les projets vérifiés sont conformes (19/19), la note de VO AMFM est de 100 %.

Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)				
Bilan de la vérification opérationnelle 2023-2024 (février à décembre 2023) par catégories de travaux prescrits				
Catégories de travaux prescrits	Activités prescrites	Prescriptions/Projets vérifiés	Pourcentage vérifié	Note de VO AMFM ²
Préparation de terrain	55			
Mise en terre des plants	86			
Entretien de plantation	82	19	23%	100,0%
Traitements non commerciaux	14			
Traitements commerciaux	166			
Total	403	19	5%	100,0%

¹ Moyennes des notes cumulatives obtenues pour les rapports de VO (compilation des 3 sections du formulaire).

² Une prescription peut contenir plus d'un traitement et correspond à un projet.

La conformité des travaux exécutés

En rapport d'exécution, les 50 projets vérifiés ont une conformité MRNF de 100 %. Pour que l'exécution d'un traitement soit conforme, selon les exigences du Ministère, la qualité des travaux sylvicoles exécutés sur le terrain doit respecter minimalement 85 % pour le reboisement, 90 % pour les préparations de terrain et dégagements de la régénération et 100 % pour les travaux précommerciaux et commerciaux.

La « Note de VO AMFM » est la compilation des fautes administratives (matricule, numéro de lot réformé, lot non touché par les travaux) et des fautes techniques (données obligatoires manquantes, écarts de coefficient de distribution). En 2023, une pénalité est appliquée à un projet d'entretien pour des données manquantes sur le formulaire. Deux projets ont eu une coupure monétaire totale de 197 \$ pour des caissettes de plants oubliées sur le chantier.

Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)						
Bilan de la vérification opérationnelle 2023-2024 (01 février au 31 décembre 2023) par catégories de travaux exécutés						
Programme	Catégories de travaux exécutés	Projets facturés	Projets vérifiés	Pourcentage vérifié	Note de VO AMFM ¹	Conformité MRNF ³
Régulier	Préparation de terrain	20				
	Mise en terre des plants	3	1	33%	100,0%	100,0%
	Entretien de plantation	74	9	12%	99,3%	100,0%
	Traitements non commerciaux	16	1	6%	100,0%	100,0%
	Traitements commerciaux	104	12	12%	100,0%	100,0%
	Sous-total Régulier	217	23	11%	99,7%	100,0%
SUBV-2018	Préparation de terrain	3	1	33%	100,0%	100,0%
	Mise en terre des plants					
	Entretien de plantation	1				
	Sous-total SUBV-2018	4	1	25%	100,0%	100,0%
SUBV-2021	Préparation de terrain	17	9	53%	100,0%	100,0%
	Mise en terre des plants	64	11	17%	100,0%	100,0%
	Entretien de plantation	13	3	23%	100,0%	100,0%
	Traitements commerciaux	19	3	16%	100,0%	100,0%
	Sous-total SUBV-2021	113	26	23%	100,0%	100,0%
2GA-2021	Entretien de plantation	1				
	Sous-total 2GA-2021	1				
	Total	335	50	15%	99,9%	100,0%

¹ Moyennes des notes cumulatives obtenues pour la vérification des rapports (compilation des 5 sections du formulaire).

² Un rapport d'exécution peut contenir plus d'un traitement. XXX rapports d'exécution soumis contenant XXX traitements exécutés.

³ Pourcentage des traitements vérifiés dont la qualité d'exécution est égale ou supérieure à la qualité exigée.



La performance des agents livreurs

La performance des agents livreurs est évaluée sur la base de critères établis par le MRNF et l'Agence: 90 % de la note découle des résultats de la vérification des travaux et 10 % sur la transmission de données à l'Agence.

Les agents livreurs qui n'ont réalisé aucun traitement sylvicole ou qui n'ont fait l'objet d'aucune vérification dans l'année reçoivent la note moyenne du groupe pour la portion qui concerne les projets vérifiés sur le terrain (avant ou après exécution).

Les résultats de la performance sont utilisés pour l'attribution des budgets pour la saison suivante.

Les résultats compilés pour chacun des critères de performance sont présentés en annexe.



Le transfert de connaissances

Des formations et des visites-conseils sont offertes aux propriétaires de lots boisés de la région.

Du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024, le Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie organise 17 formations à laquelle 81 propriétaires de la Mauricie participent.

Avec l'objectif de faire valoir les avantages de l'aménagement forestier à un plus grand nombre de propriétaires, l'Agence finance des visites chez les propriétaires. Cinq (5) conseillers forestiers rencontrent 39 propriétaires dans le cadre de visites-conseils visant le recrutement ou la réactivation de dossier de producteurs forestiers non reconnus depuis plus de trois (3) ans ou inactifs depuis plus de 5 ans.



Participation des propriétaires de la Mauricie aux formations organisées par le SPBM en 2023-2024

Titre des la formation	Nombre de formations	Nombre de participants provenant de la Mauricie
Abattage contrôlé	2	10
Abattage contrôlé Niveau 1	5	24
Abattage contrôlé Niveau 2	1	2
Affûtage et entretien de scie mécanique	1	6
Aménagement d'une érablière	1	7
Aménagement multiressources / Saines pratiques d'intervention en forêt	1	8
Atelier de création de ferme forestière (8 heures)	1	5
Fiscalité forestière	2	8
Initiation à la cueillette des comestibles forestiers (8 heures)	1	4
Initiation à la cueillette des champignons forestiers (8 heures)	1	5
Travaux sylvicoles en forêt privée	1	2
Total	17	81

Le bureau d'enregistrement

Depuis 2000, l'Agence est mandataire du MRNF pour la gestion du bureau d'enregistrement (BE) de la Mauricie.

Le financement des opérations du BE est partiellement assuré par des droits prescrits par le Ministre. Ces frais d'enregistrement sont assumés par le propriétaire qui enregistre ses superficies à son certificat de producteur forestier. Les frais d'enregistrement sont définis par règlement et sont indexés annuellement par le MRNF. Ils passent de 12,70 \$ à 13,30 \$ et de 25,25 \$ à 26,50 \$ en janvier 2024.

Les coûts d'opérations du BE sont attribuables aux salaires (temps du personnel régulier affecté à l'enregistrement) ainsi qu'à l'imputation d'une partie du loyer et des frais de fonctionnement de l'Agence.

Au total, 145 demandes avec droits, incluant des mises à jour de dossiers, des enregistrements de nouvelles superficies et des renouvellements de certificats ou de plans d'aménagement forestier, sont traitées pour 138 producteurs forestiers impliqués.

Le BE de la Mauricie débute en mars 2024 un mandat de support au MRNF dans le cadre de l'amélioration du Registre des producteurs forestiers (FPR).



Statistiques sur les dossiers/demandes traitées par le BE en 2023-2024	
Demandes avec droit	Dossiers traités
Mise à jour, ajout au dossier	9
Ouverture de dossier	27
Renouvellement du Certificat	34
Renouvellement du Certificat et du PAF	58
Renouvellement du PAF	17
Dossiers traités	145
Producteurs impliqués	138
Demandes sans droit	Demandes traitées
Avis émis (mise à jour, renouvellement, dossier incomplet)	154
Fermeture de dossier, modification, retour du courrier	2
Information, renvoi du dossier au producteur	3
Demandes traitées	159

Revenus et dépenses pour la gestion du Bureau d'enregistrement de la Mauricie en 2023-2024			
Revenus		Dépenses	
BE Mauricie		BE Mauricie	
Droits prescrits payés par les propriétaires	3 639 \$	Salaires et bénéfices marginaux	3 936 \$
		Frais de poste, papeterie, photocopies, téléphone et télécopies	674 \$
		Loyer *	3 692 \$
			8 302 \$
MRNF - Mandat Registre des producteurs forestiers (FPR)		MRNF - Mandat Registre des producteurs forestiers (FPR)	
- Tester les améliorations	451 \$	- Salaires et bénéfices marginaux	451 \$
Total	4 090 \$		8 753 \$

* Représente 25 % du loyer annuel de l'Agence.

Les autres activités

Tout au long de l'année, le personnel de l'Agence participe à différents comités/groupes de travail en région et ailleurs. La plupart des rencontres sont tenues par visioconférence.

La représentation régionale

- Bassin-versant Saint-Maurice (BVSM) / Plan d'action du Plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière Saint-Maurice, Juin 2023;
- Bassin versant Saint-Maurice / Plans régionaux des milieux humides hydriques (PRMHH), Avril 2023;
- Conseil régional de l'environnement Mauricie:
 - La connectivité entre les tourbières Red Mill et Lac-à-la-Tortue—Atelier de concertation visant à prioriser certains corridors écologiques et réfléchir aux actions, Mai 2023;
 - La connectivité entre le Lac-Saint-Pierre et le Parc National de la Mauricie « connectivité écologique Mauricie : Sud-Ouest » projet de plan de conservation à l'Ouest de la rivière Saint-Maurice, Novembre 2023, Janvier et Février 2024;
- Conservation Nature Canada (CNC) / Plans d'aménagement forestier (PAF) bonifiés, Mai-Juin 2023;
- MRC Mékinac / Révision du Plan de développement de la zone agricole (PDZA), Décembre 2023;
- Réserve mondiale de la Biosphère du Lac-Saint-Pierre (RMBLSP) / Présentation du Plan de gestion auprès de l'UNESCO, Avril 2023;
- Société d'aménagement et de mise en valeur du bassin de la Batiscan (SAMBBA) / Mise à jour du Plan directeur de l'eau, Juin 2023 et Janvier 2024.

Les rencontres provinciales et autres dossiers d'agences

- Table Agences / MRNF, Mai 2023 et Février 2024;
- Modernisation du SIGGA (SIGGA 3.0) / Visioconférences avec le consultant Devicom et rencontres du comité SIGGA des agences;
- Saisie numérique terrain / Exploration d'une procédure commune de prise de données terrain pour la vérification opérationnelle, Janvier, Février et Mars 2024;
- Société de protection des forêts contre les insectes et maladies (SOPFIM) / Épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) en Mauricie— Programme d'arrosage 2025, Janvier et Mars 2024;
- Direction des inventaires forestiers (DIF) / Cartographie et données du 5^e inventaire écoforestier du Québec méridional (IEQM) - Rencontre d'accompagnement, Novembre 2023.

Les activités de formation et les colloques

- OIFQ / Café conférence forestier:
 - La complexité de la récupération du bois après un feu de forêt, Novembre 2023;
 - Vers un nouveau système de martelage en forêt feuillue, Février 2024;
 - Besoin de connaissances pour atteindre une acériculture durable, Mars 2024.
- Colloques du SCF-CFL:
 - Forêts privées et propriétaires forestiers : perspectives interdisciplinaires et intersectorielles pour la foresterie, Nov. 2023;
 - Quelle place pour le secteur forestier vis à vis les objectifs de la carboneutralité ?, Novembre 2023;
 - Orientations préliminaires du 6^e inventaire écoforestier du Québec méridional, Janvier 2024;
 - Technologies et données en conservation : Conservation de la nature Canada, Février 2024.
- MRNF / Rendez-vous de la connaissance en aménagement forestier durable:
 - Plantations : productivité, qualité du bois, acceptabilité sociale et biodiversité, Novembre 2023;
 - Changements climatiques : acclimatation et adaptation des forêts tempérées nordiques, Fév. 2024;
 - Changements climatiques : acclimatation et adaptation des forêts boréales, Mars 2024.

Les plans d'action

Dans le cadre de l'Entente de gestion 2022-2025 signée avec le MRNF, l'Agence adopte, en début de chaque saison, un plan d'action qui définit des cibles (en superficies et investissements) à atteindre selon les catégories de traitements définies par le Ministre.

Pour la Mesure spéciale - Subvention 2021, une « Convention pour l'octroi d'une subvention » est signée en 2021 pour la durée de l'entente 2021-2025. La convention inclut un plan d'action pour chacune des quatre (4) années prévues. Le plan est révisé annuellement selon les superficies traitées l'année précédente et les budgets disponibles pour l'année suivante.

Les résultats sont présentés en annexe.



Le plan de protection et de mise en valeur (PPMV)

Le PPMV révisé (PPMV 2017), un indicateur et une cible sont fixés pour quelques-unes des actions définies au plan d'action (Tome 3). Ces indicateurs permettent d'évaluer l'atteinte des cibles ou du moins, d'en faire le suivi. Considérant les ressources disponibles, l'Agence fait une évaluation quinquennale de quelques indicateurs. Un suivi détaillé est en annexe.

En 2023-2024, l'Agence poursuit la mise à jour de la banque d'informations sur les travaux financés. Les données GPS localisant les superficies faisant l'objet d'une aide financière et les suivis des plantations (2 et 5 ans) sont des éléments qui favorisent la sécurisation des investissements consentis sur le territoire.



Le Plan de protection et de mise en valeur (suite)

Programmation quinquennale

Le PPMV mis à jour en 2017 suggère une programmation de travaux sylvicoles pour la période 2016-2021. Des cibles de superficies à aménager sont fixées pour chaque groupe de travaux. Ces cibles sont établies en fonction de l'historique et des ressources financières disponibles pour la réalisation de traitements sylvicoles en forêts privées. Dans cette programmation, les cibles se stabilisent à partir de la 3^e année du plan quinquennal. Le scénario 2018-2019 est reporté pour les années subséquentes à la 5^e année (2021).

Après huit années, on peut constater l'impact de la Stratégie nationale de production de bois (2020) dont l'axe 3 concerne la contribution de la forêt privée à la richesse collective par un accroissement de la récolte disponible (objectif 17) et une augmentation de la production de bois (objectif 18). La Stratégie suggère une augmentation des livraisons de bois en provenance des forêts privées vers les usines de transformation pour une cible provinciale de 7,8 Mm³ en 2024. En 2023, les volumes récoltés étaient de 5,98 Mm³, 267 000 m³ de la Mauricie. Cette intensification de la récolte implique la remise en production des superficies mal régénérées à la suite d'une coupe. Les travaux en chaîne (préparation de terrain, reboisement et une possibilité de 3 entretiens de plantation) représentent des investissements importants pour plusieurs années et impliquent l'affectation d'une plus grande part du budget régional à la réalisation de travaux non commerciaux.

Les résultats sont représentés par l'écart entre les quantités réalisées et les quantités visées.

Les travaux financés 2016-2024 par les programmes de l'Agence versus la programmation quinquennale du plan d'action du PPMV																			
Groupe de travaux	Quantités annuelles réalisées (ha)								Après 8 ans (ha)			Objectifs annuels visés dans le PPMV (ha)							
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total réalisé	Total visé	Écarts sur 8 ans	2016	2017	2018	2019	2020	2024	
Remise en production																			
Préparation de terrain	101	157	140	354	223	293	199	533	2 000	1 501	499	101	260	190	190	190			
Plantation et regarni	178	112	193	192	271	331	304	234	1 815	1 638	177	178	200	210	210	210			
Entretien de plantation	209	436	393	384	486	436	591	834	3 769	2 394	1 375	209	355	305	305	305			
Éducation des peuplements																			
Traitements non-commerciaux	334	301	154	252	173	245	124	103	1 687	2 414	(727)	334	370	285	285	285			
Traitements commerciaux	271	315	175	206	287	263	230	232	1 979	3 011	(1 032)	271	1 000	290	290	290			
Aide techn. Mob. des bois (ATMB) ¹		334	262	333	292	201	260	185	1 867	0	1 867								
Total	1 093	1 655	1 318	1 721	1 732	1 769	1 708	2 120	13 117	10 958	2 159	1 093	2 185	1 280	1 280	1 280			

¹ ATMB finance une partie de la technique requise pour la réalisation de traitements commerciaux

La programmation quinquennale est influencée par les taux de la grille provinciale octroyés dans le cadre des programmes. Ces dernières années, des événements (pandémie de COVID-19, guerre en Ukraine, pénurie de main-d'œuvre, inflation,...) ont fortement influencé à la hausse la grille des taux du MRNF. Une étude de coûts des travaux sylvicoles commandée par le BMMB auprès des conseillers forestiers est complétée en 2023-2024. Les impacts de cette analyse apparaissent sur la grille 2024-2025.

Annuellement, les conseillers forestiers sont invités à respecter la programmation régionale de travaux, mais le propriétaire est seul à décider s'il adhère au programme pour l'aménagement de son boisé. La main-d'œuvre et la machinerie disponible, la réglementation, la fluctuation des prix du bois et la température, plus particulièrement la rigueur de l'hiver, sont des éléments à considérer dans le travail des conseillers forestiers.



LES PERSPECTIVES 2024-2025

Le dernier budget provincial annonce une somme supplémentaire de 147 M\$ en forêt privée pour les cinq prochaines années. C'est une bonne nouvelle qui assure de la prévisibilité et de la stabilité pour quelques années. Voici quelques dossiers qui attireront notre attention pour 2024-2025:



Plan de mise en œuvre 2023-2025 : Ce plan découle de la révision ciblée du régime forestier dont les deux études de DelDegan Massé et Associés (DDM). Révision qui vise l'amélioration de l'environnement d'affaires des producteurs forestiers. Un plan préparé par le Ministère et adopté par les partenaires en décembre 2023. Il se compose de six orientations dont la 3^e concerne plus particulièrement les agences. L'orientation 3: « Uniformiser et simplifier les processus administratifs et la reddition de comptes des agences » vise à:

- Élaborer des directives administratives provinciales pour uniformiser et optimiser les procédures de vérification opérationnelle et de gestion des différends;
- Cibler les possibilités d'amélioration dans la gestion des agences. C'est l'objectif qui a remplacé l'intention de « fusionner des agences », un irritant à l'adoption de la version précédente du plan;
- Produire un bilan de performance des agences;
- Standardiser la reddition de compte des agences au Ministre.

Calcul de possibilité forestière: Les données du 5^e programme d'inventaire écoforestier seront disponibles à l'été 2024 pour notre territoire. Les travaux pour réaliser le calcul de la possibilité forestière pourront alors débuter avec le tandem formé par la Fédération des propriétaires forestiers et la firme WSP. À la suite d'un banc d'essai qui a permis de valider cette méthodologie simplifiée adaptée au contexte de la forêt privée, le MRNF s'est engagé à financer la réalisation du calcul des territoires d'agences. L'exercice permettra aussi le développement d'un outil d'aide à la mobilisation des bois pour orienter les agences et les conseillers forestiers dans la livraison des programmes en identifiant des secteurs propices à la mobilisation des bois.

Les six Plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH) : Les territoires MRC-Ville ont complété et transmis leur plan au ministère de l'Environnement (MELCCFP). Reste à voir comment sera intégrée la classification des milieux humides à la réglementation municipale et l'impact sur les investissements en forêt privée ? Les dossiers sur la connectivité écologique ainsi que le financement des PAF bonifiés seront également d'actualité en 2024.

La tordeuse des bourgeons de l'épinette : La SOPFIM et le MRNF nous préparent à affronter l'épidémie de tordeuses des bourgeons de l'épinette. Actuellement, seulement le nord de la région semble affecté. Les conseillers forestiers sont encouragés dès cette année à favoriser la récolte préventive des peuplements les plus vulnérables.

Finalement, en 2024-2025, les conseillers forestiers bénéficient encore de budgets stables leur permettant de desservir les propriétaires qui souhaitent contribuer à maintenir les boisés de la région en santé. Bonne saison à tous !

Josée Bussières, ing.f., M.Sc.,
Directrice générale

LES ANNEXES



Liste des acronymes

2 GA-2021	Programme Deux milliards d'arbres, Volet Démarrage hâtif 2021
AFVSM	Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice
BE	Bureau d'enregistrement
BMMB	Bureau de mise en marché des bois
BVSM	Bassin versant Saint-Maurice
CDPNQ	Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec
CLE	Chaire de leadership en enseignement en gestion durable des forêts privées de -Université Laval
CNC	Conservation Nature Canada
CPA	Coupe progressive d'abris (traitement en peuplement feuillu dégradé)
CPF	Calcul de possibilité forestière
DDM	DelDegan Massé et Associés
DIF	Direction des inventaires forestiers du MRNF
FPFQ	Fédération des producteurs forestiers du Québec
FPR	Registre des producteurs forestiers
FTP	File Transfer Protocol (protocole de transfert de fichier)
GFQ	Groupements forestiers Québec
GPS	Système de positionnement global
HA	Hectare
LADTF	Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier
M ³	Mètre cube solide
MRC	Municipalité régionale de comté
MELCCFP	Ministère de l'Environnement, la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et Parcs
MRNF	Ministère des ressources naturelles et des Forêts
OGC	Organisme de gestion en commun
OIFQ	Ordre des ingénieurs forestiers du Québec
PAF	Plan d'aménagement forestier
PAMVFP	Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées
PDZA	Plan développement zone agricole
PPMV	Plan de protection et de mise en valeur
PRMHH	Plan régional des milieux humides et hydriques
RRTF / PRTF	Règlement ou Programme de remboursement des taxes foncières
SAMBBA	Société d'aménagement et mise en valeur Batiscan
SIGGA	Système d'informations géoforestières et de gestion des agences
SOPFIM	Société de protection des forêts contre les insectes et maladies
SPB	Syndicat de producteurs de bois
SPBM	Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie
SPFRQ	Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec
SUBV-2018	Mesure spéciale - Subvention 2018
SUBV-2021	Mesure spéciale - Subvention 2021
TBE	Tordeuses des bourgeons de l'épinette
VO	Vérification opérationnelle

Liste des agents de livraison accrédités en 2023-2024

CONSEILLERS FORESTIERS DE LA RÉGION DE QUÉBEC

6021, boul. Wilfrid-Hamel, L'Ancienne-Lorette, QC G2E 2H3
Tél. : 367.777.0555 Courriel : cfrq@cfrq.ca

Maxime Bélanger ing.f.
Samantha Martel ing.f.
Simon Proulx ing.f.

COOPÉRATIVE FORESTIÈRE DU BAS-SAINT-MAURICE

1780-A, boul. Trudel Est, St-Boniface (Qc) G0X 2L0
Tél. : 819.535.6262 Courriel : bhbellerive@coopforestiere.ca

Benoit Houle Bellerive ing.f.

ENTREPRISE FORÊT-LOGIK INC.

710 route Savoie, Saint-Justin (Qc) J0K 2V0
Tél. : 819.668.4046 Courriel : foret.logik@gmail.com.ca

Alexandre Marotte ing.f.

GESTIBOA INC.

200-3125 Flaubert, Québec, (Qc) G2E 2J2
Tél. : 888.808.4153 Courriel : information@gestiboa.ca

François Busque ing.f.
David Coulombe ing.f.

GROUPEMENT FORESTIER DE CHAMPLAIN

1003, route des Défricheurs, Shawinigan (Qc) G9T 5K4
Tél. : 819.538.1447 Courriel : admin@gfchamplain.com

Jean-Baptiste Lacasse ing.f.
Gilbert Nolet ing.f.

GROUPEMENT FORESTIER DE PORTNEUF

175, rue St-Alexis, St-Raymond (Qc) G3L 1R9
Tél. : 418.337.6700 Courriel : gfp@gfportneuf.com

Étienne Lambert-Julien ing.f.
Vincent Veer ing.f.

JEAN-LUC PAQUIN, ING.F.

4970, chemin du Lac, St-Gabriel-de-Brandon (Qc) J0K 2N0
Tél. : 450.898.1167 Courriel : jlpaquin81@gmail.com

Jean-Luc Paquin ing.f.

RESSOURCES FORESTIÈRES BIOTIQUES

965, route Principale, Ste-Mélanie (Qc) J0K 3A0
Tél. : 450.960.2130 Courriel : rfb@rfbiotiques.com

Nicolas Boyer ing.f.
Jean-Sébastien Malo ing.f.
Julie Venne ing.f.

SGD | GÉNIE FORESTIER & GESTION DE PROJETS

424, rue du Pont, Mont-Laurier (Qc) J9L 2R7
Tél. : 819.499.1424 Courriel : info@sgd-foresterie.com

Yves Paquette ing.f.

SYLVA CROISSANCE INC.

985, rue Notre-Dame Local E, Lavaltrie (Qc) J5T 1R4
Tél: 451.586.0448 Courriel: info@sylva.ca

François Beaulieu ing.f.
Philippe Emard ing.f.
Ariane Généreux-Tremblay ing.f.
Julien Moreau ing.f.

SYLVAFOR INC.

271, rang Beaumont, La Tuque (Qc) G0X 1R0
Tél. : 819.523.3340 Courriel : srivard@sylvafor.com

Samuel Castonguay ing.f.

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE

2410, rue de l'Industrie, Trois-Rivières (Qc) G8Z 4R5
Tél. : 819.370.8368 Courriel : spb@spbois.qc.ca

Éric Frigon ing.f.
Frédérique Gagnon-Lupien ing.f.
Patrick Lupien ing.f.

Performance des agents de livraisons

Pondération des critères de performance

	Critères MRNF	Critères	Pondération	
composante # 1	1	Vérifier les prescriptions sylvicoles	90,00%	
	2	Vérifier les traitements sylvicoles réalisés (qualité et quantité)		
composante # 2	3	Suivre les plantations de 2 et 5 ans	3,00%	
	6	Évaluer la qualité des documents transmis	Programmation initiale	1,00%
			Programmation révisée	0,50%
			Chantiers de reboisement	2,00%
	Autres	Autres (Collaboration générale *)		1,50%
Utilisation de l'enveloppe allouée (après le 15 janvier)		2,00%		

* Collaboration générale est composée de critères ponctuels: en 2023-2024 - 2 critères de 0,75 % chacun
 - Destination des volumes récoltés sur le Rapport d'exécution (RE)
 - Fermeture de l'année au 31 mars - Facturation finale

Résultats globaux des critères de performance (2017 à 2023)

Résultats du bulletin de performance des agents livreurs							
MRNF #	Critères de performance Détails	Conformité					
		2018	2019	2020	2021	2022	2023
1	Vérifier les prescriptions sylvicoles	95,5%	99,0%	99,0%		100,0%	99,9%
Agence	Vérifier les rapports d'exécution	99,3%	99,4%	98,0%	98,5%	96,7%	99,8%
2	Vérifier les traitements sylvicoles réalisés (qualité et quantité)	100,0%	100,0%	100,0%	97,0%	97,7%	100,0%
Agence	Conformité de la qualité des travaux facturés	96,2%	100,0%	100,0%	100,0%	97,7%	100,0%
3	Suivre les plantations ¹	100,0%	40,0%	100,0%	100,0%	83,3%	80,0%
4	Évaluer la qualité des documents (factures, rapports, suivis, etc.) ²	89,3%	97,2%	75,0%	88,9%	88,4%	90,6%
Agence	Utilisation de l'enveloppe allouée ³	66,7%	75,0%	71,7%	87,4%	51,8%	83,7%
Agence	Suivi des chantiers de reboisement	100,0%	100,0%	60,0%	68,8%	100,0%	100,0%

Résultats 2023

¹ Un agent livreur sur 4 n'a pas transmis son rapport de suivi des plantations 2 et 5 ans.

² Certains agents livreurs omettent d'indiquer la destination des volumes récoltés sur tous les rapports d'exécution de traitements commerciaux.

³ L'enveloppe budgétaire confirmée au 15 janvier a été en partie utilisée par 5 agents livreurs sur 8. Les points sont alloués selon le % de budget facturé.

Bilan des plans d'action annuel

PAMVFP Régulier / Bilan plan d'action 2023-2024				
Budget Prévu : 2 138 675 \$		Budget investi : 2 636 706 \$		
Actions	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats par rapport à la cible	
			2023-2024	% atteint
Réaliser des traitements sylvicoles	Sommes investies en traitements non commerciaux	1 733 000 \$	2 334 993 \$	135%
	Nb d'hectares réalisés en traitements non commerciaux	984	1 381	140%
	Sommes investies dans l'aide à la mobilisation des bois (ATMB)	51 000 \$	42 547 \$	83%
	NB d'hectares réalisés en aide à la mobilisation des bois (ATMB)	170	140	83%
	Sommes investies en traitements commerciaux*	316 000 \$	226 649 \$	72%
	NB d'hectares réalisés en traitements commerciaux**	210	181	86%
Améliorer les connaissances et la concertation des autres planifications du territoire forestier privé	Sommes investies dans la réalisation, la mise à jour et la mise en œuvre du PPMV	6 675 \$	2 404 \$	36%
Consolider l'engagement des propriétaires forestiers dans la mise en valeur de la forêt privée	Sommes investies dans les activités de transfert de connaissances	32 000 \$	29 881 \$	93%

* Les sommes investies en travaux sylvicoles commerciaux inclues le montant pour le martelage.

** Le nombre d'hectares en travaux sylvicoles commerciaux ne doit pas inclure les superficies en martelage.

SUBVENTION 2021 / Bilan plan d'action 2023-2024 Année 3 d'une subvention de 4 ans (fin 31 mars 2025)					
Budget prévu : 552 979 \$		Budget investi : 555 427 \$			
Volet	Indicateurs	Unité	Cibles 2023-2024	Résultat par rapport à la cible	
				2023-2024	% atteint
Traitements non commerciaux	Investissements en préparation de terrain	\$	62 500 \$	80 460 \$	129%
	Nb d'hectares en préparation de terrain	ha	50	73	145%
	Investissements en mise en terre des plants	\$	54 000 \$	226 642 \$	420%
	Nb d'hectares en mise en terre des plants	ha	50	185	370%
	Nb de plants mis en terre	plants	100 000	370 186	370%
	Investissements en entretien des plantations	\$	336 875 \$	141 351 \$	42%
Traitements commerciaux	Nb d'hectares en entretien des plantations	ha	175	65	37%
	Investissements en traitements commerciaux	\$	73 272 \$	80 533 \$	110%
	Nb d'hectares en traitements commerciaux	ha	150	95	63%
Frais d'administration et vérification imputables (5%)		\$	26 332 \$	26 441 \$	100%
TOTAL			552 979 \$	555 427 \$	100%
Travaux sylvicoles seulement			526 647 \$	528 986 \$	100%

PPMV 2017 - SUIVI DES ACTIONS ET CIBLES RETENUES

Action	Indicateur	Situation actuelle
Entretien des plantations et éduquer les peuplements naturels	Maximiser le % de superficies libres de croître après 8 ans	Inventaire des plantations de 8 ans. Les plantations 2009 à 2015 sont visitées (627 ha).
Favoriser la production de tiges d'avenir par des traitements d'élagage et de tailles de formation	Augmenter les superficies élaguées	Superficies élaguées pour la période quinquennale : de 2011-2015 : 6 ha de 2006-2010 : 123 ha. Le PAMVFP ne finance plus l'élagage.
Documenter et poursuivre les travaux d'aménagement spécifiques aux feuillus nobles (ex. CP d'Abris, CP de croissance, ...)	Augmenter les superficies traitées en coupes de régénération dans des peuplements feuillus tolérants	Superficies traitées pour la période quinquennale de 2011-2015 : 107 ha. Depuis 2016, le PAMVFP ne finance plus les CPA. Une résolution est transmise au MFFP pour rétablir le financement des coupes partielles dans les peuplements feuillus dégradés.
Suivre les superficies couvertes par un plan d'aménagement forestier (PAF)	Nb de lots enregistrés Superficies forestières enregistrées	Avril 2017 = 4 936 lots pour 347 466 ha Avril 2018 = 4 976 lots pour 349 669 ha Avril 2019 = 4 810 lots pour 354 422 ha Avril 2020 = 4 532 lots pour 354 661 ha Avril 2021 = 4 335 lots pour 350 793 ha Avril 2022 = 4 419 lots pour 350 489 ha Avril 2023 = 4 416 lots pour 349 297 ha Avril 2024 = 4 720 lots pour 353 006 ha
Cibler le recrutement de propriétaires situés dans des secteurs forestiers	Nb de producteurs inscrits au Registre des producteurs forestiers (FPR)	Avril 2017 = 1 210 prod / 347 466 ha à vocation forestière Avril 2018 = 1 165 prod / 349 669 ha à vocation forestière Avril 2019 = 1 085 prod / 354 442 ha à vocation forestière Avril 2020 = 1 050 prod / 354 661 ha à vocation forestière Avril 2021 = 995 prod / 350 793 ha à vocation forestière Avril 2022 = 986 prod / 350 489 ha à vocation forestière Avril 2023 = 1 013 prod / 349 297 ha à vocation forestière Avril 2024 = 1 060 prod / 353 006 ha à vocation forestière
Intégrer la démarche diagnostique de l'état de santé des érablières dans les prescriptions sylvicoles (érablières avec dépérissement)	Augmenter le nb de diagnostics réalisés / Superficies de travaux réalisés dans les érablières en dépérissement	Dernier quinquennal : 2011-2015 : 6 diagnostics et 94 ha chaulés. Le PAMVFP ne finance plus le diagnostic et le PADF régional est soumis aux mêmes règles en finançant les mêmes activités que le PAMVFP.
Récupérer les volumes de bois affectés par des perturbations naturelles et des maladies	Maximiser le % superficies récupérées P/R aux superficies infestées	En 2023, récupération de chablis des vents de déc. 2022 33 ha de coupes de récupération totale financés en 2019. 97 ha de coupes de récupération totale financés en 2020. 48 ha de coupes de récupération totale financés en 2021. 13 ha de coupes de récupération totale financés en 2022. 59 ha de coupes de récupération totale financés en 2023.
Faire le point sur la mécanisation des opérations et développer une stratégie conséquente	Augmenter le % des superficies mécanisées P/R manuelles	2011-2015 : 68 ha / 1 628 ha (4%) mécanisés 2016-2017 : 158 ha / 271 ha (58 %) mécanisés 2017-2018 : 479 ha / 650 ha (74 %) mécanisés 2018-2019 : 343 ha / 437 ha (78 %) mécanisés 2019-2020 : 451 ha / 539 ha (84 %) mécanisés 2020-2021 : 545 ha / 579 ha (94 %) mécanisés 2021-2022 : 364 ha / 465 ha (78 %) mécanisés 2022-2023 : 471 ha / 490 ha (96 %) mécanisés 2023-2024 : 379 ha / 417 ha (91 %) mécanisés
Développer de nouvelles stratégies de recrutement de propriétaires forestiers « inactifs » (ex par les réseaux sociaux)	Augmenter le nb de nouveaux producteurs enregistrés au Registre des producteurs forestiers	2011-2015 : 304 nouveaux codes permanents producteurs 2016-2020 : 283 nouveaux codes permanents producteurs 2021-2024 : 246 nouveaux codes permanents producteurs.

LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX FINANCÉS PAR LE PAMVFP-RÉGULIER EN 2023-2024

Programme	Groupe	Code	Description	Taux global	Nombre de traitements	Quantité	Unité	Montant alloué		Total payé AMF/M
								Exécution	Technique	
PAMVFP - Programme régulier										
Préparation de terrain										
05	7501		DÉBROUSSAILLEMENT ET DÉBLAITEMENT MÉCANIQUE - FORTE COMPÉTITION	1 654	2	3 ha		4 637	656	5 293
05	7504		DECHIQUETAGE	1 795	1	20 ha		31 323	4 039	35 362
05	7513		SCARIFIAGE MOYEN - TYPE TTS DISQUES PASSIFS - SIMPLE PASSAGE	547	1	249 ha		85 226	51 086	136 312
05	7514		DÉBLAITEMENT AVEC EXCAVATRICE "PELLE-PEIGNE"	1 444	2	101 ha		125 040	20 689	145 728
05	7516		DÉBLAITEMENT MÉCANIQUE	984	12	87 ha		67 703	17 817	85 519
	Total				18	460 ha		313 929	94 286	408 215
Mise en terre et transport des plants										
06	7637		PLANTATION RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS (15 CAVITÉS) RÉSINEUX	689	3	88 pr		38 041	22 351	60 392
06	7639		PLANTATION RÉCIPIENTS 200 À 299 CC	577	1	10 pr		3 486	2 413	5 899
	Total		pr: plants reboisés		4	98 pr		41 527	24 764	66 291
Entretien de plantation										
07	7751		1 ^{ER} DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	2 181	39	559 ha		895 935	323 812	1 219 746
07	7752		2 ^F DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	2 181	22	157 ha		251 097	90 752	341 850
07	7753		3 ^F DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	2 181	6	44 ha		71 081	25 690	96 771
07	7761		1 ^{ER} DÉGAGEMENT PLANTATION FEUILLUS	2 181	5	8 ha		12 666	4 574	17 230
07	7762		2 ^F DÉGAGEMENT PLANTATION FEUILLUS	2 181	1	1 ha		2 083	753	2 835
	Total				73	770 ha		1 232 861	445 581	1 678 432
Traitements non commerciaux										
08	7853		ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE RÉSINEUX - 8 000 À 15 000 TIGES/HA	1 531	2	40 ha		42 105	19 288	61 393
08	7854		ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE RÉSINEUX - PLUS DE 15 000 TIGES/HA	1 884	3	8 ha		10 873	3 728	14 601
08	7858		DÉGAGEMENT DE LA RÉGÉNÉRATION NATURELLE	2 181	2	27 ha		43 895	15 865	59 759
08	7863		ÉCLAIRCIE PRÉCOM. FEUILLUS D'OMBRE (PUITS DE LUMIÈRE) MARTELÉE	1 688	6	27 ha		26 607	19 695	46 302
	Total				13	103 ha		123 480	58 575	182 055
Traitements commerciaux										
09	7901		MARTELAGE FEUILLUS	172	12	39 ha		6 667	6 667	6 667
09	7902		MARTELAGE RÉSINEUX	196	19	54 ha		10 590	10 590	10 590
09	7922		AIDE TECHNIQUE POUR LA MOBILISATION DES BOIS (ATMB) - MANUELLE	303	6	11 ha		3 454	3 454	3 454
09	7971		JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE - MANUELLE	1 634	1	4 ha		4 732	2 098	6 830
09	7973		COUPE PROGRESSIVE RÉSINEUX - MANUELLE	1 406	2	2 ha		1 808	1 004	2 812
09	7978		COUPE DE RÉCUPÉRATION PARTIELLE - MANUELLE	1 657	1	1 ha		924	402	1 326
09	7979		COUPE DE RÉCUPÉRATION TOTALE - MANUELLE	798	5	6 ha		3 020	1 848	4 868
09	7985		1 ^{RE} ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MANUELLE - DHP 9 À 15 CM	2 048	2	2 ha		2 937	954	3 891
09	7986		1 ^{RE} ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MANUELLE - DHP 15,1 À 19 CM	1 781	2	2 ha		3 057	1 200	4 257
09	7987		1 ^{RE} ÉCL. COMM. - PLANTATION - MANUELLE - PINS BLANCS-ROUGES	1 826	1	0 ha		530	201	730
09	7988		2 ^F ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MANUELLE - SEPM	1 384	2	9 ha		7 559	4 302	11 861
09	8922		AIDE TECHNIQUE POUR LA MOBILISATION DES BOIS (ATMB) - MÉCANISÉE	303	46	129 ha		39 093	39 093	39 093
09	8971		JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	1 317	7	22 ha		18 240	11 235	29 474
09	8973		COUPE PROGRESSIVE RÉSINEUX - MÉCANISÉE	1 152	3	20 ha		13 000	10 040	23 040
09	8974		COUPE PROGRESSIVE - FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	1 413	4	8 ha		7 051	3 886	10 937
09	8978		COUPE DE RÉCUPÉRATION - PARTIELLE - MÉCANISÉE	1 333	5	26 ha		20 933	12 646	33 579
09	8979		COUPE DE RÉCUPÉRATION TOTALE - MÉCANISÉE	659	15	44 ha		15 767	13 420	29 187
09	8985		1 ^{RE} ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MÉCANISÉE - DHP 9 À 15 CM	1 614	3	10 ha		11 454	5 171	16 624
09	8986		1 ^{RE} ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MÉCANISÉE - DHP 15,1 À 19 CM	1 422	2	7 ha		6 031	3 291	9 321
09	8987		1 ^{RE} ÉCL. COMM. - PLANTATION - MÉCANISÉE - PINS BLANCS-ROUGES	1 454	1	4 ha		3 332	1 757	5 089
09	8988		2 ^F ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MÉCANISÉE - SEPM	1 137	2	13 ha		8 052	6 365	14 417
09	8989		2 ^F ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MÉCANISÉE - PINS BLANCS-ROUGES	1 054	1	1 ha		602	547	1 149
	Total				142	322 ha		129 027	140 169	269 196
Total PAMVFP - RÉGULIER en 2023-2024										
					250	1 703 ha		1 840 814	763 375	2 604 189
									71%	29%

LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX FINANCÉS PAR LA SUBVENTION 2021 EN 2023-2024

Programme	Groupe	Code	Description	Taux global	Nombre de traitements	Quantité	Unité	Montant alloué		Total payé AMFM
								Exécution	Technique	
Préparation de terrain										
05	7501		DÉBROUSSAILLEMENT ET DÉBLAIEMENT MÉCANIQUE - FORTE COMPÉTITION	1 654	1	5 ha		6 521	923	7 443
05	7504		DÉCHIQUETAGE	1 795	1	3		4 929	636	5 565
05	7514		DÉBLAIEMENT AVEC EXCAVATRICE "PELLE-PEIGNE"	1 444	3	10 ha		12 055	1 995	14 050
05	7516		DÉBLAIEMENT MÉCANIQUE	984	12	55 ha		42 074	11 328	53 402
	Total				17	73 ha		65 579	14 881	80 460
Mise en terre et transport des plants										
06	7633		PLANTATION RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS FEUILLUS	640	1	0 pr		116	77	192
06	7636		PLANTATION RACINES NUES PFD FEUILLUS	670	10	6 pr		2 737	1 518	4 255
06	7637		PLANTATION RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS (15 CAVITÉS) RÉSINEUX	689	4	10 pr		4 472	2 628	7 099
06	7638		PLANTATION RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	640	23	174 pr		67 011	44 384	111 396
06	7639		PLANTATION RÉCIPIENTS 200 À 299 CC	577	23	176 pr		60 075	41 577	101 579
06	7647		ENRICHISSEMENT RACINES NUES PDF FEUILLUS	762	1	2 pr		994	454	1 448
06	7650		REGARNI RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	713	1	0 pr		206	115	321
06	7657		REGARNI RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS (15 CAVITÉS) RÉSINEUX	772	1	0 pr		236	117	353
	Total		pr. plants reboisés		64	370 pr		135 847	90 868	226 642
Entretien de plantation										
07	7751		1 ^{ER} DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	2 181	7	47 ha		74 605	26 964	101 569
07	7752		2 ^E DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	2 181	6	17 ha		27 458	9 924	37 382
07	7762		2 ^E DÉGAGEMENT PLANTATION FEUILLUS	2 181	1	1 ha		1 602	579	2 399
	Total				14	65 ha		103 665	37 467	141 351
Traitements commerciaux										
09	7901		MARTELAGE FEUILLUS	172	5	31 ha		5 246	5 246	5 246
09	7902		MARTELAGE RÉSINEUX	196	5	11 ha		2 087	2 087	2 087
09	8922		AIDE TECHNIQUE POUR LA MOBILISATION DES BOIS - MÉCANISÉE	303	12	45 ha		13 553	13 553	13 553
09	8967		ÉCLAIRCIE COMMERCIALE - FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	1 365	1	2		1 657	964	2 621
09	8971		JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	1 317	4	29 ha		23 293	14 347	37 640
09	8978		COUPE DE RÉCUPÉRATION - PARTIELLE - MÉCANISÉE	1 333	1	0 ha		332	201	533
09	8979		COUPE DE RÉCUPÉRATION TOTALE - MÉCANISÉE	659	6	9 ha		3 129	2 663	5 793
09	8985		1 ^{RE} ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MÉCANISÉE - DHP 9 À 15 CM	1 614	1	1 ha		556	251	807
09	8986		1 ^{RE} ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MÉCANISÉE - DHP 15,1 À 19 CM	1 422	2	3 ha		2 300	1 255	3 555
09	8988		2 ^E ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MÉCANISÉE - SEPM	1 137	2	8 ha		4 858	3 840	8 698
	Total				39	95 ha		36 125	44 408	80 533
	Total SUBV-2021 en 2023-2024				134	417 ha		341 216	187 624	528 986
								65%		35%

LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX FINANCÉS EN 2023-2024 (Régulier et Subvention 2021)

Programme	Groupe	Code	Description	Taux global	Nombre de traitements	Quantité	Unité	Montant alloué		Total payé AMFM
								Exécution	Technique	
Préparation de terrain										
05	7501		DÉBROUSSAILLEMENT ET DÉBLAIEMENT MÉCANIQUE - FORTE COMPÉTITION	1 654	3	8 ha		11 157	1 579	12 736
05	7504		DECHOUQUETAGE	1 795	2	23 ha		36 252	4 674	40 926
05	7513		SCARIFIAGE MOYEN - TYPE TTS DISQUES PASSIFS - SIMPLE PASSAGE	547	1	249 ha		85 226	51 086	136 312
05	7514		DÉBLAIEMENT PAR DÉCAPAGE AVEC EXCAVATRICE	1 444	5	111 ha		137 095	22 683	159 779
05	7516		DÉBLAIEMENT MÉCANIQUE	984	24	142 ha		109 980	28 942	138 922
			Total		35	533 ha		379 711	108 964	488 674
Mise en terre et transport des plants										
06	7633		PLANTATION RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS FEUILLUS	640	1	0 pr		116	77	192
06	7636		PLANTATION RACINES NUES PDF FEUILLUS	670	10	6 pr		2 737	1 518	4 255
06	7637		PLANTATION RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS (15 CAVITÉS) RÉSINEUX	689	7	98 pr		42 512	24 979	67 491
06	7638		PLANTATION RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	640	23	174 pr		67 011	44 384	111 396
06	7639		PLANTATION RÉCIPIENTS 200 A 299 CC	577	24	186 pr		63 518	43 960	107 479
06	7647		ENRICHISSEMENT RACINES NUES PDF FEUILLUS	762	1	2 pr		994	454	1 448
06	7650		REGARNI RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	713	1	0 pr		206	115	321
06	7657		REGARNI RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS (15 CAVITÉS) RÉSINEUX	772	1	0 pr		236	117	353
			Total pr: plants boisés		68	468 pr		177 331	115 602	292 933
Entretien de plantation										
07	7751		1 ^{ER} DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	2 181	46	606 ha		970 540	350 776	1 321 315
07	7752		2 ^E DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	2 181	28	174 ha		278 556	100 677	379 232
07	7753		3 ^E DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	2 181	6	44 ha		71 081	25 690	96 771
07	7761		1 ^{ER} DÉGAGEMENT PLANTATION FEUILLUS	2 181	5	8 ha		12 656	4 574	17 230
07	7762		2 ^E DÉGAGEMENT PLANTATION FEUILLUS	2 181	2	2 ha		3 845	1 390	5 234
			Total		87	834 ha		1 336 677	483 106	1 819 783
Traitements non commerciaux										
08	7853		ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE RÉSINEUX - 8 000 A 15 000 TIGES/HA	1 531	2	40 ha		42 105	19 288	61 393
08	7854		ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE RÉSINEUX - PLUS DE 15 000 TIGES/HA	1 884	3	8 ha		10 873	3 728	14 601
08	7858		DÉGAGEMENT DE LA RÉGÉNÉRATION NATURELLE	2 181	2	27 ha		43 895	15 865	59 759
08	7863		ÉCLAIRCIE PRÉCOM. FEUILLUS D'OMBRE (PUITS DE LUMIÈRE) MARELLÉE	1 688	6	27 ha		26 607	19 695	46 302
			Total		13	103 ha		123 480	58 575	182 055
Traitements commerciaux										
09	7901		MARELLAGE FEUILLUS	172	17	69 ha		11 913	11 913	11 913
09	7902		MARELLAGE RÉSINEUX	196	24	65 ha		12 677	12 677	12 677
09	7922		AIDE TECHNIQUE POUR LA MOBILISATION DES BOIS (ATMB) - MANUELLE	303	6	11 ha		3 454	3 454	3 454
09	7971		JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE - MANUELLE	1 634	1	4 ha		4 732	2 098	6 830
09	7973		COUPE PROGRESSIVE RÉSINEUX - MANUELLE	1 406	2	2 ha		1 808	1 004	2 812
09	7978		COUPE DE RÉCUPÉRATION PARTIELLE - MANUELLE	1 657	1	1 ha		924	402	1 326
09	7979		COUPE DE RÉCUPÉRATION TOTALE - MANUELLE	798	5	6 ha		3 020	1 848	4 868
09	7985		1 ^{RE} ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MANUELLE - DHP 9 A 15 CM	2 048	2	2 ha		2 937	954	3 891
09	7986		1 ^{RE} ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MANUELLE - DHP 15,1 A 19 CM	1 781	2	2 ha		3 057	1 200	4 257
09	7987		1 ^{RE} ÉCL. COMM. - PLANTATION - MANUELLE - PINS BLANCS-ROUGES	1 826	1	0 ha		530	201	730
09	7988		2 ^E ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MANUELLE - SEPM	1 384	2	9 ha		7 559	4 302	11 861
09	8922		AIDE TECHNIQUE POUR LA MOBILISATION DES BOIS - MÉCANISÉE	303	58	174 ha		52 646	52 646	52 646
09	8967		ÉCLAIRCIE COMMERCIALE - FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	1 365	1	2		1 657	964	2 621
09	8971		JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	1 317	11	51 ha		41 532	25 582	67 114
09	8973		COUPE PROGRESSIVE RÉSINEUX - MÉCANISÉE	1 152	3	20 ha		13 000	10 040	23 040
09	8974		COUPE PROGRESSIVE - FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	1 413	4	8 ha		7 051	3 886	10 937
09	8978		COUPE DE RÉCUPÉRATION - PARTIELLE - MÉCANISÉE	1 333	6	26 ha		21 266	12 846	34 112
09	8979		COUPE DE RÉCUPÉRATION TOTALE - MÉCANISÉE	659	21	53 ha		18 896	16 083	34 980
09	8985		1 ^{RE} ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MÉCANISÉE - DHP 9 A 15 CM	1 614	4	11 ha		12 010	5 422	17 431
09	8986		1 ^{RE} ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MÉCANISÉE - DHP 15,1 A 19 CM	1 422	4	9 ha		8 331	4 546	12 876
09	8987		1 ^{RE} ÉCL. COMM. - PLANTATION - MÉCANISÉE - PINS BLANCS-ROUGES	1 454	1	4 ha		3 332	1 757	5 089
09	8988		2 ^E ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MÉCANISÉE - SEPM	1 137	4	20 ha		12 910	10 206	23 115
09	8989		2 ^E ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MÉCANISÉE - PINS BLANCS-ROUGES	1 054	1	1 ha		602	547	1 149
			Total		181	417 ha		165 152	184 577	349 729
Total TOUS PROGRAMMES 2023-2024										30%
Total TOUS PROGRAMMES 2023-2024										70%



Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes

500, avenue Broadway, bureau 210
Shawinigan (Québec)
G9N 1M3 Canada

Téléphone (819) 536-2442
courriel : amfm@agence-mauricie.qc.ca